

Motions relatives à la « réforme » de la formation des enseignant∙es et CPE annoncée le 20 novembre 2019

mise à jour le 10 mars 2020

Sommaire

Motion INSPÉ de Lorraine5
Déclaration et motion du Conseil d'INSPÉ de Poitiers7
Motion du département de Langues et Langues appliquées de l'Université du Littoral-Côte d'Opale
Motion réforme des masters MEEF INSPÉ de l'académie de Strasbourg9
Faculté des Langues de l'université de Strasbourg10
Motion des enseignants de l'INSPÉ d'Aix-Marseille 11
Motion votée à l'unanimité par le Département de Littérature et linguistique françaises et latines, Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3)12
Motion sur la réforme de la formation des enseignant·e·s, INSPÉ de Lyon13
Motion de l'UFR Lettres et langues de l'Université de Poitiers 19 décembre 202014
Motion votée de l'assemblée générale des personnels et étudiants de l'INSPÉ de Bretagne16
Motion des formateurs MEEF de l'académie de Créteil sur réforme de la formation et du recrutement des enseignants
Motion des personnels et des étudiant∙e∙s de l'INSPÉ de France-Comté22
Motion du département de biologie de l'Université de Lille23
Que se passera-t-il si l'école ne joue plus son rôle en éducation physique et sportive ? 24
Motion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université de Limoges adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2019
Position des membres du jury du capes externe de philosophie, des enseignants, chercheurs et étudiants en philosophie 3 janvier 202027
Motion du département d'histoire de l'université de Nantes contre la future réforme du CAPES 29
Motion demandant le report de la réforme de la formation des enseignants Université Paris Est–Marne-la-Vallée
Motion du Conseil d'administration de l'université de Poitiers 20 décembre 201932
Lettre des responsables de formation MEEF Lettres33
Université Jean-Moulin-Lyon 3 Faculté de philosophie35
Appel de chercheurs et formateurs : alerte sur la formation en Éducation physique et sportive 36
Motion du Conseil de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université Paris Est Créteil (UPEC) concernant la réforme du CAPES et des masters MEEF second degré
Université de Reims département de Langues romanes, 40

Université de Reims, département d'Histoire41
Université de Reims départements de Lettres modernes et de Lettres classiques 42
Université de Reims, département d'Anglais43
Aix-Marseille Université, Conseil de l'UFR ALLSH, motion votée le 12 décembre 2019 44
UFR STAPS, Université Lyon 145
Motion des personnels de l'Université de Nîmes, de l'Université de Perpignan-Via-Domitia, de l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3 et de l'Université de Montpellier intervenant dans les masters MEEF de l'académie de Montpellier
Responsables de parcours et personnels enseignant∙e∙s des universités d'Orléans, Tours et de l'INSPÉ Centre-Val de Loire47
INSPÉ Poitiers
Formateurs MEEF INSPÉ Nantes50
INSPÉ de Bretagne51
Motion du département d'Histoire de l'Université d'Orléans sur la formation des futurs enseignants53
Motion relative à la réforme de la formation des enseignants du 2 d degré et des concours de recrutement du CAPES (Bordeaux)55
CFVU Sorbonne université motion présentée à la CFVU par le président d'université 60
Aix-Marseille, MEEF Histoire-Géographie 11 décembre 201961
INSPÉ de Versailles62
Lettres ouvertes sur le site de sociétés savantes de langue et littérature
INSPÉ de l'Académie de Rouen
Les faux semblants de la professionnalisation!65
Motion INSPÉ Lyon67
Motion AHECSR69
Motion Inspé Picardie
Motion de la Société des hispanistes français relative au projet de réforme du concours du CAPES71
Alerte sur la réforme projetée du CAPES Communiqué de l'Association des professeurs d'Histoire Géographie (APHG)72
Motion relative au projet de réforme du concours du CAPES de Langue vivante étrangère adoptée à l'unanimité des présents et représentés par le Conseil de l'UFR LLCE de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, le 5 décembre 201973
Motion des membres du jury du CAPES externe d'espagnol au sujet du projet de réforme du concours

Motion votée à l'unanimité lors du conseil de l'INSPÉ de Rennes (16 pour, 3 blancs), le	e 3
décembre 2019	76
INSPÉ Dijon	77
INSPÉ Toulouse Occitanie Pyrénées	78
Conseil d'UFR Langue étrangères de l'Université Grenoble Alpes	79
Motion de l'UFR d'Études ibériques et latino-américaines de Sorbonne Université	80
INSPÉ Clermont-Auvergne	81
Motions votées à l'INSPÉ de Paris	82
Déclarations des partenaires universitaires de l'INSPÉ de l'académie de Versailles con	
l'année transitoire 2020-2021	83
Message des 35 formateurs de l'INSPÉ de Créteil	84

Motion INSPÉ de Lorraine

Réunis en assemblée générale, les personnels enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s de l'INSPÉ de Lorraine expriment leur plus vive inquiétude s'agissant des réformes en cours: réforme de la formation des enseignant·e·s, Loi de programmation pluriannuelle de la recherche, et réforme des retraites. Ils affirment leur désaccord profond concernant les mesures de régression qu'elles impliquent.

La réforme de la formation des enseignant-e-s, engagée depuis plus d'un an, a conduit à une transformation des ESPE en INSPÉ. Les mesures arrêtées à ce jour sont lourdes de conséquences:

- Pour les étudiant·e·s, un recul du recrutement d'un an (concours en fin de M₂, accès au statut de professeur·e stagiaire après le concours); une dégradation des conditions d'études (l'année de M₂ étant consacrée au master, à la préparation du concours et à un stage en responsabilité à tiers temps comme contractuel de droit privé, d'où une nette baisse du salaire)
- Pour les formateurs.trices des INSPÉ, une menace sur les services et les équipespluricatégorielles résultant de la volonté ministérielle de confier au moins un tiers de la formation à des enseignant·e·s chargé·e·s de classes.
- Une mainmise du ministère de l'Éducation nationale sur les INSPÉ, liée à un nouveau mode de désignation des directeurs.trices de ces établissements.
- Pour la formation, des injonctions contradictoires, telles que des maquettes structurées par une entrée par compétences, alors que les concours (CRPE, CAPES...) valident pour l'essentiel des connaissances; un calendrier intenable d'élaboration des maquettes.

Devant la mobilisation des personnels et étudiant·e·s des INSPÉ, et de l'ensemble de la communauté éducative, les ministères de tutelle ont différé d'un an la mise en place des nouvelles maquettes de formation (rentrée 2021 au lieu de 2020), mais maintenu la mise en place des nouveaux concours en 2022 (soit pour les étudiant·e·s entrant en master à la rentrée 2020).

- Nous demandons que cette mise en place des concours rénovés soit reportée d'un an, pour des raisons de cohérence.
- Plus largement, nous appelons à une remise à plat de la réforme et à une véritable négociation pour une formation pensée dans l'intérêt des étudiant·e·s, futur·e·s professeur·e·s, de leurs élèves et de l'ensemble de la société.

Le projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR) se soustrait aux principes qui garantissent le bon fonctionnement, la qualité et le rayonnement de la recherche, de la production et de la diffusion des savoirs.

Les enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s de l'INSPÉ de Lorraine affirment ainsi leur attachement sans concession aux conditions d'une recherche indépendante:

- Au statut pérenne des enseignant·e·s-chercheur·e·s, des chercheur·e·s et des personnels d'appui à la recherche
- À la nécessité de financer de façon structurelle des postes de chercheur e⋅s titulaires
- Au principe d'un financement pérenne des activités de recherche pour l'ensemble des établissements
- Au maintien des procédures nationales de qualification et d'évaluation (CNU)
- Au maintien d'un service de 192 heures annuelles.

Les personnels enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s de l'INSPÉ de Lorraine s'opposent à toutes les formes de marchandisation de la recherche et de l'enseignement, au développement d'une concurrence exacerbée entre les établissements, entre les équipes et entre les chercheur·e·s. Ils

soulignent par ailleurs la nécessité de prendre en compte les spécificités des Sciences humaines et sociales dans la définition des orientations des programmes scientifiques et dans les processus d'allocation des ressources.

Avec *la réforme des retraites*, c'est une autre attaque d'ampleur qui touche le monde de l'enseignement et de la recherche, comme l'ensemble des salarié·e·s. Il apparaît que la baisse des pensions résultant du nouveau système serait particulièrement forte pour l'ensemble des personnels de l'enseignement, de l'enseignement supérieur et de la recherche, quel que soit leur statut.

Nous dénonçons l'absence de dialogue social et les réponses répressives du gouvernement face au mouvement social.

Nous demandons le retrait de ce projet qui, sous couvert d'universalité et de justice, organise en réalité un recul généralisé et ouvre la voie à la retraite par capitalisation.

Les enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s de l'INSPÉ de Lorraine demandent ainsi que les différents points exprimés dans cette motion, à l'instar de ceux exprimés massivement par les établissements d'enseignement supérieur publics français, soient pris en considération, et appellent le Ministère à s'engager dans un véritable processus de concertation avec les acteurs.trices concerné·e·s.

Déclaration et motion du Conseil d'INSPÉ de Poitiers

Déclaration des élu·es représentant·es les personnels

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le report possible d'un an de la mise en œuvre des nouvelles modalités de formation des enseignant e.s. La FSU se félicite de ce premier recul et demande que ce délai soit mis à profit pour que les équipes puissent travailler plus sereinement. En parallèle, le ministère doit ouvrir de vraies concertations avec les acteurs et actrices de la formation.

En effet, un délai supplémentaire d'application ne pourra pas suffire à résoudre les problèmes (de fond comme de forme) s'il ne s'accompagne pas d'une meilleure prise en compte des avis et propositions des personnels.

Aujourd'hui, ni les services du rectorat ni les instances de l'université ne sont en mesure de dessiner les contours exacts du projet du ministère : les modalités de "stage" du master, l'organisation temporelle de la formation, la détermination des berceaux de stage, le continuum de formation après master, contenus des concours etc. Sur tous ces éléments, nous manquons de données sûres.

Dans ce contexte, plus que jamais notre rôle est de porter les éléments d'un cahier des charges pour une réelle amélioration de la formation des enseignant-es - nous ne les redisons pas ici.

Bien sûr, le déroulement temporel de la mise en œuvre de la "réforme" ne nous appartient pas, mais la précipitation à construire des maquettes et organiser la formation "en marchant", sans disposer des éléments nécessaires (qui se discutent dans le cadre de l'agenda social notamment, jusqu'en juillet 2020), serait problématique / mettrait les équipes et les futurs étudiants en difficulté.

Si nous voulons que la formation prépare effectivement des étudiants au métier et à la réussite de leurs concours, alors il faut se donner le temps de penser cette formation et il faut par conséquent différer la mise en œuvre de la première session des nouveaux concours.

Nous proposons donc que le Conseil d'institut se positionne sur une demande de report de concours, en cohérence avec l'expression des personnels de l'université de Poitiers pour le report de la mise en œuvre des nouvelles modalités de formation.

Motion

Le CI de l'INSPE demande que, suite au report annoncé le 16 janvier à la CPU, les ministères reportent à l'année 2023 la première session des nouveaux concours, afin de garantir la cohérence du calendrier de la mise en œuvre de la réforme.

Résultat du vote: 15 pour ; 6 contre ; 3 blancs

Poitiers, le 7 février 2020

Motion du département de Langues et Langues appliquées de l'Université du Littoral-Côte d'Opale

Le département Langues et Langues appliquées de l'Université du Littoral-Côte d'Opale tient à exprimer ses vives inquiétudes au sujet de la réforme du master MEEF et des concours de recrutement de professeurs de langues étrangères, dont les contours se dessinent pour la rentrée 2020 sans qu'aucune annonce officielle ait encore été faite.

Nous déplorons qu'une réforme d'une telle ampleur soit menée sans réelle concertation des enseignants et enseignants-chercheurs, qui sont pourtant les principaux connaisseurs des élèves autant que des futurs enseignants.

La réforme prévoit une réduction drastique des contenus disciplinaires – une seule épreuve sur les quatre existantes – ce qui romprait l'équilibre actuel entre savoirs et pédagogie. Les compétences pédagogiques n'ont pourtant de sens que mises au service d'un contenu. La disparition d'une épreuve disciplinaire à l'oral aurait aussi pour conséquence d'empêcher l'évaluation du niveau de langue à l'oral des futurs enseignants de langue, ce qui constitue une aberration alors même que le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) a récemment souligné la faiblesse du niveau d'expression orale des élèves français.

Les nouvelles dispositions prévoient par ailleurs que les étudiants en Master réalisent un stage en responsabilité avant l'obtention du concours. Une telle mesure serait extrêmement préjudiciable à la qualité des enseignements dispensés, puisqu'elle reviendrait à confier des classes, non plus à des professeurs nouvellement recrutés mais à des étudiants dont le niveau d compétence n'a pas encore été certifié. En outre, une telle mesure précarise la situation des futurs professeurs et rend encore plus difficile pour eux l'acquisition des connaissances de la matière qu'ils seront amenés à transmettre. Au nom de la prétendue «professionnalisation» du concours, la réforme Blanquer valorise une pédagogie déconnectée des savoirs, une inflation des moyens au détriment des fins. Il est encore temps de revenir sur une réforme qui, au-delà d'un appauvrissement sans précédent du CAPES de langues vivantes et de l'ensemble du parcours LLCER, est un coup supplémentaire porté aux Humanités.

Sylvie BROUETTE, Christine DIGUI OTTO, Valérie DUMORTIER, Caroline FASQUEL, Laura HOCQUEZ, Alain LEDUC, Lise DEMEYER, Isabelle HEMBERT, Romain MAGRAS, Grégory MARTEEL, Moisés NIETO, Aurore PERRIN, Isabelle POUZET, Isabelle ROBLIN, Benoît SANTINI, Céline SCHOONHEERE, Florence TOUCHERON, Jörg WILDAU

Motion réforme des masters MEEF INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Les enseignants intervenants dans les masters MEEF, issus des composantes disciplinaires et de l'INSPÉ de l'Académie de Strasbourg réunis en Assemblée générale le 29 janvier 2020 demandent que la réforme de la formation des enseignants soit suspendue jusqu'à ce que de réelles concertations associant tous les acteurs de la formation soient mises en place.

Nous considérons que les modalités de conception et de mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants, en cours, ne sont pas acceptables en l'état.

L'exigence de concevoir des maquettes d'enseignement avec des informations lacunaires quant au format du futur concours, ainsi qu'au cadrage général de la formation n'est pas réaliste.

Le concours en M2 pose des problèmes qui, en l'état des informations dont nous disposons, ne sont pas résolus, notamment concernant la surcharge de travail en M2 liée au triple objectif obtention du master incluant une dimension recherche, le stage en responsabilité et le concours.

Elle dégrade les conditions d'études, la qualité de la formation, et menace l'attractivité du métier d'enseignant.

Enfin, nous déplorons l'absence de garantie sur le nombre de supports de stages, et craignons, de fait, une situation très inégalitaire entre les étudiants si le nombre de supports de stages s'avérait inférieur au nombre d'étudiants. Nous regrettons également le manque de clarté sur les missions attendues des étudiants en M2 lors de ces stages.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous, professionnels d'un service public ambitieux, demandons la suspension de la réforme et l'ouverture d'une véritable concertation associant tous les partenaires de la formation.

Sur le principe de la rédaction d'une motion et avant que celle-ci ne soit élaborée

Pour: 52

Abstentions: 4

Sur le vote de la motion

Votants: 35 Pour: 34 Abstention: 1

Faculté des Langues de l'université de Strasbourg

Soutien à la motion des enseignants-chercheurs de philosophie sur la réforme du master MEEF et la redéfinition des épreuves du concours.

Nos collègues de la Faculté de philosophie ont récemment publié une motion concernant la nouvelle réforme annoncée pour les MEEF et le CAPES (la 3° en 10 ans). Nos collègues se prononcent contre cette réforme qui «tend à marginaliser toujours un peu plus le rôle de la discipline dans la formation des futurs enseignants – et à rendre, par conséquent, la compétence disciplinaire de plus en plus secondaire» et poursuivent en constatant que «le privilège exorbitant accordé aux compétences dites «professionnelles» dans le nouveau référentiel défini par le ministère de l'Éducation nationale, revient à faire des connaissances théoriques et de la maîtrise d'un champ disciplinaire un critère purement accessoire, alors qu'il est fondamental et déterminant».

Nous ne pouvons que souscrire à ce constat vu que dans le volume horaire proposé pour les nouveaux MEEF, la part du disciplinaire diminue encore par rapport à l'existant et sera trop réduite pour une véritable formation des enseignant-e-s censé-e-s assumer les ambitieux programmes du 2 d degré. Les futur-e-s enseignant-e-s doivent être capables de transmettre des savoirs et des contenus et ne peuvent pas se limiter à être de simples communicants. Cela vaut aussi pour les enseignant-e-s de langues vivantes étrangères qui ne sont pas seulement amené-e-s à communiquer avec leurs élèves en langue étrangère, mais aussi à transmettre les spécificités des cultures et littératures d'un espace linguistique et à faire comprendre et assimiler des structures de langue différentes. Les épreuves du CAPES, telles qu'elles sont pour l'instant envisagées, ne garantissent plus une bonne évaluation du niveau disciplinaire des futur-e-s enseignant-e-s. Une seule épreuve sur quatre devrait être entièrement consacrée aux savoirs disciplinaires, et les contours de cette épreuve sont toujours flous. Il sera impossible d'évaluer l'ensemble des connaissances et compétences disciplinaires nécessaires au bon exercice du métier d'enseignant-e dans un tel déséquilibre des épreuves.

Les chiffres d'inscription au concours qui sont en baisse dans beaucoup de matières, dont celles qui sont en manque d'enseignant-e-s, reflètent la dégradation de l'image et de l'attractivité du métier qui serait encore davantage vidé de sa substance intellectuelle si cette nouvelle réforme était appliquée telle quelle. En MEEF2, les étudiant-e-s n'ayant pas encore passé le CAPES sont censé-e-s être en responsabilité dans des classes à hauteur de 6h d'enseignement mal rémunérées, tout en préparant le concours, menant une recherche et poursuivant leur formation. Cette réforme semble surtout être dictée par les besoins d'un État-employeur qui souhaite réquisitionner à moindres frais des étudiant-e-s stagiaires insuffisamment formé-e-s et peu payé-e-s.

Les enseignants-chercheurs de la Faculté des langues de l'Université de Strasbourg se joignent à leurs collègues de la Faculté de philosophie en réclamant le maintien des épreuves disciplinaires dans les concours de l'enseignement secondaire, et le respect de toutes les spécificités liées à l'enseignement des langues et cultures étrangères.

Strasbourg, le 17 janvier 2020

Motion des enseignants de l'INSPÉ d'Aix-Marseille

 $m \AA$ l'attention de M^{me} la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. le ministre de l'Éducation nationale

Copie: Présidence Aix-Marseille Université Direction de l'INSPÉ d'Aix Marseille Université

Les enseignants de l'INSPÉ d'Aix-Marseille réunis en Assemblée générale le 14 janvier 2020 demandent que la réforme de la formation des enseignants soit suspendue jusqu'à ce que de réelles concertations associant tous les acteurs de la formation soient mises en place.

Nous considérons que les modalités de conception et de mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants, en cours, ne sont pas acceptables en l'état.

L'exigence de concevoir des maquettes d'enseignement dans des délais très courts et avec des informations lacunaires quant au format du futur concours ainsi qu'au cadrage général de la formation n'est pas réaliste.

Le concours en M2 pose des problèmes qui, en l'état des informations dont nous disposons, ne sont pas résolus, notamment concernant la surcharge de travail en M2 liée au triple objectif « obtention du master incluant la rédaction d'un véritable mémoire, stage en responsabilité, concours ». Elle dégrade les conditions d'études, la qualité de la formation, et menace l'attractivité du métier d'enseignant.

À ce jour, aucune disposition ne permet d'éclaircir la situation des étudiants de Master 1 qui n'auront pas réussi le concours en 2020.

Enfin, nous déplorons l'absence de garantie sur le nombre de supports de stages, et craignons, de fait, une situation très inégalitaire entre les étudiants si le nombre de supports de stages s'avérait inférieur au nombre d'étudiants. Nous regrettons également le manque de clarté sur les missions attendues des étudiants en M2 lors de ces stages.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous, professionnels d'un service public ambitieux, demandons le report de la réforme et l'ouverture d'une véritable concertation associant tous les partenaires de la formation (UFR, Rectorat, DSDEN, INSPE).

Motion adoptée à l'unanimité le 14 janvier 2020.

Motion votée à l'unanimité par le Département de Littérature et linguistique françaises et latines, Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3)

Le 9 janvier 2020

Motion de refus de mise en place de la réforme du CAPES

Nous, personnels enseignants et administratifs du département de Littérature et linguistique françaises et latines de l'Université Sorbonne nouvelle, considérons que les modalités de conception et de mise en œuvre de la réforme en cours de la formation des enseignantes, enseignants et CPE ne sont pas acceptables en l'état. En effet, la concertation des personnels concernés est inexistante, les documents de travail sont lacunaires, le calendrier intenable et de nombreuses incertitudes persistent concernant la nature des épreuves des concours et la mise en stage des étudiants.

L'application de cette réforme à la rentrée 2020 est donc rendue impossible.

Nous refusons l'application de cette réforme à la rentrée 2020 et nous demandons la mise en place d'une vraie concertation.

Motion sur la réforme de la formation des enseignant · e · s, INSPÉ de Lyon

Les personnels des trois sites de l'INSPÉ de Lyon, associés aux personnels concernés des universités Lyon 2 et Lyon 3, se sont réunis en AG le 10 janvier 2020. Ils considèrent que les modalités de conception et de mise en œuvre de la réforme en cours de la formation des enseignant·e·s ne sont pas acceptables en l'état.

Ils contestent la pression de l'urgence qui empêche toute possibilité de réflexion et d'élaboration collective, la présence de documents de références tout à la fois lacunaires et sclérosants, ainsi que la non-prise en compte des avis émis par les personnels et associations scientifiques.

Ils font part de leurs fortes inquiétudes face aux logiques de précarisation des étudiant-e-s, aussi bien que face au brouillage des différents registres de la formation (cumul stage – préparation au concours – enseignements – production d'un mémoire de qualité universitaire) et aux risques d'épuisement induits par cette situation.

C'est pourquoi l'assemblée demande le report de la mise en œuvre de la réforme et invite à ne pas faire remonter les maquettes.

La motion a été adoptée à la majorité absolue.

Motion de l'UFR Lettres et langues de l'Université de Poitiers 19 décembre 2020

Le conseil d'UFR Lettres et Langues de l'Université de Poitiers, attaché à la qualité de ses formations, à l'attractivité du métier et au caractère national des concours de recrutement, exprime son profond désaccord face au projet de réforme du master MEEF et du concours du CAPES tel qu'il a été exposé dans le référentiel de formation «Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle» (juillet 2019) et la fiche «les épreuves de concours» signée par la DGRH-DGESCO-DGESIP et datée du 20 novembre 2019.

Le conseil d'UFR s'oppose ainsi à:

- la conception dans l'urgence de maquettes (demandées pour février 2020) pour un enjeu aussi important que la formation des enseignant·es: le caractère flou des dispositions fournies et les délais très courts imposés ne permettent pas l'élaboration d'une nouvelle offre de formation pour la rentrée 2020;
- l'organisation prévue pour l'année de M2, qui impose aux étudiant·es de mener de front un stage en responsabilité, la rédaction d'un mémoire, tout comme la préparation des épreuves écrites et orales du concours. Cette organisation continue de dégrader les conditions d'études, la qualité de la formation, et menace l'attractivité du métier d'enseignant;
- l'alternance en M2, qui consiste à ne plus faire des étudiant es en responsabilité des fonctionnaires stagiaires mais des contractuels;
- la réduction (visible dans les pourcentages proposés dans le référentiel comme dans les épreuves au concours) de la part des disciplines à enseigner dans la formation et dans le concours. Cette réduction met en péril la maîtrise critique des savoirs académiques, fondamentale dans le métier d'enseignant·e: la «professionnalisation» des futurs professeur·es commence par leur solide formation disciplinaire. Or, ce que le référentiel de formation nomme «compétences communes» devrait faire l'objet d'une simple «sensibilisation» en master et être pris en charge par le Rectorat dans des stages de formation continue, comme le réclament les étudiant·es et les nouveaux titulaires.

Pour l'ensemble de ces raisons, le conseil d'UFR demande l'abandon de la réforme sous sa forme actuelle et l'ouverture d'une véritable concertation associant tous les partenaires des formations dans les groupes de travail, afin de garantir une meilleure représentativité des composantes et de rééquilibrer les points de vue.

Il s'inquiète, en effet, de la mise en place d'une formation en plusieurs années (de la L2 au M2 via le dispositif AED) qui permettrait de créer un vivier de contractuels (ce que favorise aussi la chute de 26 % des postes au concours en deux ans) ayant été sensibilisés aux compétences professionnelles des futurs enseignant·es sans maîtriser les savoirs essentiels qu'ils et elles doivent transmettre aux générations d'élèves qu'ils et elles auront sous leur responsabilité.

Sans abandon de cette réforme, les équipes pédagogiques de l'UFR Lettres et Langues ne pourront que comprendre et encourager les étudiant es souhaitant devenir enseignant es à s'inscrire dans d'autres masters que le MEEF (ce que font déjà 50 % des titulaires des concours), qui ne négligeraient

pas à ce point le cœur de métier d'un·e enseignant·e (à savoir la maîtrise des disciplines dans leurs
dimensions scientifiques, didactiques et pédagogiques) et leur statut

Motion votée de l'assemblée générale des personnels et étudiants de l'INSPÉ de Bretagne

Après des mois de tergiversations et d'annonces souvent contradictoires et partielles, une note de deux pages a émané la semaine dernière de la DGISP concernant la réforme des masters MEEF et des concours de recrutement des enseignants du second degré. Les points exposés sont actuellement particulièrement flous et les arbitrages ne sont pas tranchés positionnant les équipes pédagogiques dans des injonctions de positionnement irréalistes. Plusieurs points à ce stade sont très préoccupants et justifient plus qu'une méfiance, une opposition forte aux points suivants:

Le calendrier imposé est intenable: comment élaborer dans un délai de 4 mois une maquette sans connaître la nature des stages en alternance sur les deux années (filés ou massés?), leur déploiement dans l'année, ni le contenu, la durée et le coefficient des épreuves? Sans compter qu'il s'agit aussi de prévoir en 2020-21 la coexistence et l'articulation de deux formations de MEEF1 (ancienne mouture et nouvelle mouture), «à moyens constants».

L'approche des capacités d'accueil est à la fois incohérente et pénalisante. On tend à confondre diplôme et recrutement à travers une logique de pré-recrutement entraînant une mobilité contrainte des étudiants n'ayant pas de place dans leur académie. L'enjeu est lourd:

- sur la précarité des étudiants et des futurs enseignants: l'objectif d'«une voie d'excellence» malthusienne risque de nourrir un vivier de vacataires privés de formation.
- la déstructuration de l'offre de formation et des équilibres actuels: cette situation remet en cause à la fois les bases de l'égalité territoriale et la logique nationale du concours. On ne peut à terme ne pas s'inquiéter de la remise en cause des parcours ayant de petits effectifs dont la réforme viendra renforcer durement cet état de fait et menacer leur pérennité.

L'absence de concertation rend toute appropriation de la réforme impossible et inapplicable: les équipes pédagogiques, les formateurs et l'ensemble des intervenants de la communauté toutes institutions confondues (responsables de parcours qu'ils soient universitaires ou INSPE, formateurs du secondaire, etc.) sont écartés des discussions. Cette démarche traduit aussi un mépris de l'investissement des équipes, plurielles, qui – sur le terrain et au quotidien – font vivre avec conviction des formations relevant de nos missions de service public. Pire encore, la démarche «confidentielle» engagée ravive des tensions totalement stériles entre institutions. Ne cédons pas à cette division provoquée: notre investissement mérite mieux, nos étudiants méritent mieux!

Il n'est que temps, s'il y a une réelle volonté d'améliorer le processus de formation des futurs enseignants, de donner la parole à celles et ceux qui, au quotidien et depuis de nombreuses années, s'investissent et mesurent les effets d'une suite ininterrompue de réformes jamais évaluées.

Face à cette situation très préoccupante nous rejetons la réforme proposée. Nous demandons l'ouverture de véritables discussions sur l'évolution de ces formations, associant l'ensemble des acteurs de la formation: personnels et usagers des INSPÉ, des universités et personnels des rectorats.

Motion votée à l'unanimité de l'assemblée générale des personnels et étudiants de l'INSPÉ de Bretagne le 11 décembre 2019

Motion des formateurs MEEF de l'académie de Créteil sur réforme de la formation et du recrutement des enseignants

Formateurs et formatrices dans les parcours de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de Créteil, nous constatons qu'en l'absence courant novembre 2019 de textes officiels sur les futurs concours de recrutement (structure, place dans l'année de M2, épreuves et programmes); sur le cadrage précis des masters MEEF réformés (notamment les modalités de stage), il nous est désormais impossible de construire des maquettes de masters MEEF rénovés. Au vu du temps nécessaire à une telle construction, il n'est donc pas envisageable d'ouvrir ces nouveaux masters en septembre 2020 et nous refusons de participer à un simulacre de conception précipitée pour nos formations.

En conséquence, nous demandons au ministère de prendre les mesures minimales suivantes:

- report d'au moins un an de la réforme;
- pour déterminer les modalités de réforme les plus pertinentes, concertation large incluant les responsables de formations MEEF et les formateurs et formatrices y intervenant, en respectant la diversité de ces acteurs et actrices et des disciplines.

Ces mesures sont nécessaires pour qu'une réforme améliore la formation et le recrutement des enseignantes et enseignants.

À défaut, le ministère devra porter l'entière responsabilité de la désorganisation de nos formations et de la détérioration de la formation et du recrutement.

Nous demandons également aux instances de l'INSPÉ de Créteil et de nos universités de soutenir et porter ces demandes à travers tous les canaux possibles, directement auprès du ministère et par le Réseau des INSPÉ et la CPU, respectivement.

122 signataires au 14 janvier 2020

Signatures

Responsables de formation

BASSAGLIA Yann MEEF 2 d degré parcours SVT, UPEC

BEAULIEU Anne M1/M2 2 d degré, Mathématiques, UPEC

BLANCHARD Sophie M1 et M2 MEEF second degré Histoire-Géographie, UPEC

CHALENDAR, Isabelle MEEF second degré Maths UPEM

CHANDELIER, Joël MEEF2 Histoire-géographie, M1 et M2, Université Paris 8

CHASSANY Vincent M₁/M₂ MEEF SVT

CLERC Frédéric M1 et M2, Mathématiques, Université Paris 13

DELGADO, Sergio M1 et M2

DEVAUX Gilles M1 et M2 MEEF parcours Arts plastiques. Université de Paris 8

DUCARD Dominique Master MEEF 2 d degré Documentation, UPEC

DUDOUYT, Cécile MEEF anglais second degré M1 et M2 Paris 13

FAUCQUEZ Anne-Claire Anglais

FOURQUET-GRACIEUX Claire M1 MEEF Lettres parcours Lettres modernes UPEC

HUSSHERR Cécile MEEF premier degré, M1 et M1, IFR 23, UPEM/Enseignante en MEEF second degré

JAUJARD Damien parcours SVT

JOURNET, Émilie M2 second degré professionnel maths sciences

KLOECKNER, Benoît M1, second degré, mathématiques, UPEC

KOBER, Marc M1 et M2, mention lettres, Université Paris 13

LANGLET Irène M1 et M2 MEEF second degré parcours Lettres UPEM

MOLIN Michel MEEF 2 d degré Histoire Géographie Université Paris 13

MONNOT Alexis M1/M2 MEEF 2 d degré, parcours éco-gestion, INSPE de Saint-Denis, UPEC

MOUNIER, Éric M2 MEEF

MOURGUES Marie-Hélène MEEF second degré mathématiques à l'UPEM

OLYNYK, Thierry M₁/M₂ MEEF ₂ d degré physique-chimie

OUVRIER-BUFFET, Cécile M2 maths

PARISOT, Yolaine MEEF M1/M2, Lettres, UPEC

PERINI, Marie MEEF second degré parcours LSF (M1/M2), Paris 8

RAT ROUSSIN Annabelle MEEF ARTS PLASTIQUES P8

REQUEJO CARRIÓ Marie-Blanche MEEF 2, 1re et 2e année, Langues et Civilisation, espagnol, UPEM

RIGAL Laurent Université Paris 13, Mathématiques

ROTHMUND, Elisabeth MEEF 2 d degré, parcours allemand – Université Paris Est Créteil

ROUSSEL Diane MEEF 1er degré, Université Paris – Est-Marne-la-Vallée

SALY-GIOCANTI, Frédéric UPEM, parcours Histoire-Géographie

SARREMEJANE Philippe Parcours MEEF EPS UPEC

TREILLET Stéphanie Master MEEF second degré, parcours Sciences économiques et sociales, ESPE-UPEC et Paris 8

TRUONG Fabien MEEF SES, Paris 8

VINCENT-CASSY, Cécile MEEF second degré Espagnol Université Paris 13

Formateurs et formatrices, autres

ALEXANDRE Frédéric M1/M2, 2 d degré, Histoire-Géographie, Université Paris 13

ALLAIN Geneviève M1 MEEF, 2 d degré, Maths, UPEC

AVEL Patrick Master MEEF1 et Master MEEF2-parcours SVT

AZOULAI, Juliette M1 MEEF, mention Lettres modernes, UPEM

BASILE Carole M1M2 MEEF plp Lettres Langues histoire-géographie

BERNARD Anne Formatrice MEEF 1 & MEEF 2

BERTHET Pierre MEEF 1 UPEC

BEYLOT David

BINISTI Patrick M1 et M2 directeur IFR42

BLUM, Joëlle M1/M2, MEEF 2, Parcours maths-sciences, UPEC

BOIVIN Jeanne-Marie MEEF M1/M2 Lettres modernes

BUGEAT Vincent M1 et M2 MEEF - UPEC

CANAC Sophie M1 et M2 mention premier et second degré – parcours maths-sciences et parcours physique-chimie

CHAÏBI Olivier

COLAY Élisa M1/M2 MEEF Espagnol UPEC/UPEM/P8/P13

COLLET Sandra M1 Lettres modernes/UPEM

COUCHOT-SCHIEX Sigolène M1/M2 MEEF1, M2 MEEF4

CREPIN-OBERT, Patricia MEEF M1 et M2 parcours SVT

DEBLICQUY Jean-Michel MEEF1

DEBRAY, Éva M1/M2 MEEF/DU

DELORMAS, Pascale M1/M2 MEEF 1er et second degré

DEMARTINI Anne-Emmanuelle année M1/M2 histoire Paris 13

DI FABIO, Alice

DIDELOT Elisabeth M1 et M2 MEEF parcours PC et math-sciences, UPEC

DUCAS Sylvie formation MEEF de l'UPEC

DUVAL, Suzanne

DUSZYNSKI Manuelle MEEF 1er degré, licence SESS parcours Éducation et Enseignement

FERRE, Vincent Formation MEEF M1, composition française

FLAMBARD Fabienne Année M1/M2 mention arts plastiques Université Paris 8

FOURREL DE FRETTES, Cécile MEEF 1 ESPAGNOL, UNIVERSITÉ PARIS 13

FRYDMAN Didier M₁/M₂

GARCIA Brigitte Master MEEF 2 d degré Parcours LSF

GAUTIER Chrystèle M1 MEEF et M2 MEEF

GERBAUD Aude Professorat des Écoles. Livry-Gargan

GERMAIN Philippe MEEF 1er degré

GIROT Marc M₁/M₂

HAAS Pauline M1 MEEF 2 d degré Lettres modernes univ Paris 13

HUCHET, Marie-Madeleine

HUCHETTE Michaël M2, Mention 2 d degré, les parcours technologiques et professionnels, UPEC

JOSSE Benoit

JOUAN, Pascal M1 & M2DU Lettres Histoire Géographie Langues

LAFFITTE Philippe M1, M2

LAFONTAINE Joëlle M1 M2

LAGRANGE Virginie MEEF PLP Lettres-histoire M1 et M2, P5 Créteil

LAGUIAN Claire M1 MEEF espagnol UPEM

LALLIER-GIROT Isabelle Mathématiques

LEDROIT, Mathias M1

LE FRANÇOIS Christophe Master MEEF

LE ROUX, Nicolas M1/M2 Histoire Université Paris 13

LE ROUX, Ronan

LESTRADE Sophie PLC M1 et M2, Histoire-Géographie: UPEC, U.Paris 8, U.Paris13

LÉVÊQUE, Mathilde

LEVREL, Lucas MEEF second degré, physique-chimie, Inspé

MARTINEAU Alexandre année M1/M2

MARTINEZ, Miguel M1/M2, 2 d degré, Mathématiques, UPEM

MAZOLLIER Marie-Sophie M1/M2 MEEF INSPE U-PEC

MENINI, Romain M1 MEEF 2 d degré, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

MESNARD Éric Formation des PE (M1 et M2) et des CPE (M1)

MOURLON Florence

OIRY Annaig INSPE UPEC site de Livry-Gargan

OIRY Varacca Mari

PADDEU Flaminia MEEF M1 Histoire-Géographie Université Paris 13/Paris 8

PELLET Éric M1 lettres, UPEC

PEREIRA Irène Premier degré

PERNOT, Denis MEEF Lettres Paris 13 M1

PFAFF Nathalie MEEF 1

PILET Julia MEEF 1er degré M1/M2, DU 1er degré

PLANCHOU, Céline M1 et M2, anglais, Université Paris 13

PRODEAU Mireille MEEF 2 d degré 2e année anglais espagnol Université Paris 8

PUECHBERTY, Serge M1, coordinateur vague M2

QUÉGUINER-MATHIEU Anne M1, Master Enseignement, Parcours Mathématiques, Université Paris 13

RAFFARIN Anne

RASKINE Anne M1 MEEF, Mathématiques, UPEM

RENARD Estelle M1, MEEF, PC et MS, UPEC

RODRIGUEZ Françoise MEEF 1er degré. M1 et M2

SANCONIE Marie Françoise M2 Université de Paris

SIBUT Guillaume

SOHN, Andreas

STIÉNON Valérie M1 MEEF Capes lettres modernes – université Paris 13

TOSCER-ANGOT Sylvie MEEF allemand M1

TROTOT, Caroline MEEF second degré Lettres UPEM, MEEF premier degré UPEM

VILLANUEVA Graciela M1 et M2 MEEF
WASZAK Cendrine M1 MEEF 1 INSPE Créteil
WORMS, Rym MEEF premier degré et second degré mathématiques à l'UPEC

Motion des personnels et des étudiant·e·s de l'INSPÉ de France-Comté

Nous,

personnels enseignants, administratifs et techniques impliqués dans la formation des enseignant·e·s et des CPE, ainsi qu'étudiant·e·s de l'INSPÉ de Franche-Comté (académie de Besançon), réuni·e·s en Assemblée générale le 9 janvier 2020, demandons que la réforme de la formation des enseignant·e·s soit suspendue jusqu'à ce que de réelles négociations associant tous les acteurs de la formation soient mises en place.

En effet, cette réforme est inapplicable en l'état, pour les raisons suivantes:

- il est impossible de respecter le calendrier en élaborant une maquette en à peine 3 mois;
- les modalités de recrutement renforceront la précarisation des étudiant·e·s et la sélection sociale;
- les nouvelles conditions d'études (préparation simultanée en fin de M2 d'un diplôme, d'une validation du stage, d'un mémoire de recherche et d'un concours) augmenteront les situations d'épuisement des étudiant·e·s;
- la réforme conduirait à l'appauvrissement de la formation disciplinaire et de la formation à la polyvalence des futur·e·s enseignant·e·s (premier degré et second degré), alors que c'est le cœur de leur métier. Il est impossible de faire reposer la formation des enseignant·e·s et des CPE sur une logique comptable.

En conséquence, nous demandons au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le report de la réforme et l'organisation d'une véritable concertation avec les acteurs de la formation.

95 personnes présentes.

Motion votée à l'unanimité le 9 janvier 2020

Motion du département de biologie de l'Université de Lille

À travers cette motion, le département de biologie souhaite exprimer sa vive inquiétude sur la mise en place du nouveau master MEEF à la rentrée 2020. Ainsi, nous rejoignons sur de nombreux points les différentes motions portées par des personnels d'universités et d'INSPÉ investis dans la formation des enseignants.

Parmi l'ensemble des points d'inquiétude, nous souhaitons mettre particulièrement l'accent sur:

- Le calendrier de la réforme qui est irréalisable au vu du manque de précisons des textes dont nous disposons et des délais nécessaires pour faire valider une maquette par les instances élues de l'Université que nous estimons trop courts.
- L'appauvrissement de la formation disciplinaire des futurs enseignants qui débute dès la licence, alors que celle-ci est le cœur même du métier d'enseignant.
- Le cadrage commun imposé à tous les masters MEEF, et la non-prise en compte des spécificités des différentes disciplines. Ce qui reste un problème majeur dans la formation des futurs enseignants notamment en sciences expérimentales, et dans les formations bi-disciplinaires.
- Le déroulement de l'année de M2 qui représente une charge de travail irréaliste pour les étudiants: gestion du stage, du mémoire, de la préparation du concours... sans parler de la complexité de la mise en œuvre!

Par conséquent, le département de biologie demande le report de cette réforme, ainsi que la mise en place d'une réelle concertation afin de repenser le contenu du master MEEF.

Le conseil de département demande aux instances de la Faculté des Sciences et Technologies de faire remonter cette motion auprès de l'INSPE et de la direction de l'Université de Lille.

Que se passera-t-il si l'école ne joue plus son rôle en éducation physique et sportive ?

Par Claire Pontais, le Monde, le 20 décembre 2019

L'ex-formatrice d'enseignants en éducation physique et sportive (EPS) et responsable syndicale s'indigne de la disparition des épreuves de cette discipline dans le cadre de la réforme du concours de professeur des écoles

Le 30 octobre J.-M. Blanquer déclarait... « Pour les professeurs des écoles, il convient de donner une place plus importante à l'enseignement de l'EPS si nous voulons les aider à assurer pleinement cet enseignement avec leurs élèves ». et aussi: « développer enfin la formation en EPS en direction des directeurs d'école et des enseignants » *. Quinze jours 15 jours plus tard, ses services annoncent les nouvelles épreuves du concours de recrutements des professeurs des écoles, où l'épreuve d'EPS disparait. Cette décision aura pour conséquence une diminution, voire à terme une disparition des formations en EPS pendant les années de master préparant au métier d'enseignant. Le lendemain de cette annonce, le rapport de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) tombe: la France est à la 119e place sur 146 pays en matière d'activité physique pour les jeunes!*

Alors comment comprendre les distorsions entre les discours et les actes? Comment réussir à augmenter la pratique physique des enfants et des jeunes si l'école ne joue pas son rôle? L'EPS est une matière obligatoire depuis la fin du XIXe, pour des raisons de santé évidentes, pour répondre à des objectifs de citoyenneté, pour faire accéder tous les jeunes à des loisirs actifs au moment où ils passent 5 heures par jour devant des écrans... en bref pour avoir une culture physique sportive et artistique satisfaisante! M.Blanquer ignore-t-il cela? Non puisqu'il fait des discours en ce sens. Par contre, il refuse d'investir dans ce qui est pourtant est le levier déterminant pour que tous les enfants de France apprennent à faire du sport à l'école, apprennent à jouer collectif, à danser, à nager, à jouer avec leur équilibre, à devenir adroit avec un ballon, à s'orienter dans un milieu inconnu, à courir vite ou longtemps, etc. Il fait même plus que refuser, il dégrade l'existant!

M. Blanquer sait-il que sans l'école l'immense majorité des filles ne feraient pas de sports collectifs et que l'immense majorité des garçons ne découvriraient pas la danse? L'EPS est aujourd'hui est un levier déterminant pour l'égalité entre les filles et les garçons et la lutte contre stéréotypes sexuées. M. Blanquer sait-il que sans l'école, une grande partie des filles n'auront pas accès au sport? Sait-il que la majorité des enfants apprennent à nager à l'école, même si – dans ce cas précis – on pourrait faire beaucoup mieux. L'apprentissage de la natation faisait partie du programme à l'épreuve d'EPS au concours PE, la supprimer ne peut que fragiliser cet enseignement.

Que va-t-il se passer à terme si l'école ne joue plus son rôle? Les enfants de milieux favorisés bénéficieront de cours privés, s'inscriront dans des clubs... et les autres? On sait d'avance que les principales victimes de cette politique seront les filles, en particulier celles des milieux populaires.

M. Blanquer, il est encore temps de rattraper vos erreurs. Les syndicats demandent que la réforme ne soit pas mise en place en septembre 2020 tant ils estiment qu'elle est mal conçue et mal préparée. Profitons pour repenser collectivement le rôle de la formation des enseignants du primaire, ce qui s'y joue de fondamental à cette étape de la scolarité. Assurément, «donner du corps» aux études, offrir une ouverture culturelle dans toutes les matières, est aussi fondamental que savoir lire, écrire et compter.

Claire Pontais est professeure agrégée d'EPS, ex-formatrice à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de Caen, responsable nationale au SNEP-FSU

Lien: https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/07/que-se-passera-t-il-si-l-ecole-ne-joue-plus-son-role-en-education-physique-et-sportive_6025042_3232.html

^{*}Déclaration dans *Sportmag* le 30 10 2019

^{**} Études dirigée par l'OMS

Motion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université de Limoges adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2019

Les représentant es de la FLSH, réuni es en Conseil d'UFR, souhaitent exprimer leur indignation concernant la réforme du Concours du CAPES et des Masters MEEF telle qu'elle est envisagée pour la rentrée 2020, imposée sans aucune conce1tation avec les personnels directement et activement impliqués dans les formations (enseignant es, enseignant es-chercheur es, professeur es, formateurs et formatrices académiques, personnels de scolarité, etc.) et impossible à mettre en œuvre dans les délais impartis.

En effet, il s'agit là d'une réforme non aboutie et dont la mise en œuvre est exigée dans le flou le plus total. La méconnaissance à ce jour de la nature et du contenu précis des épreuves du concours de recrutement ne fait que plonger les équipes dans la confusion, n'offrant pour l'heure comme seule certitude que celle d'un appauvrissement drastique de la part disciplinaire lors des épreuves de recrutement.

Ce recul préoccupant de la part disciplinaire dans la formation et l'évaluation finale des futur-es enseignant-es – une seule épreuve écrite serait entièrement dévolue à la discipline – ne peut que porter préjudice à la qualité de l'enseignement secondaire, déjà mis à mal par une contractualisation croissante des enseignant-es et une chute vertigineuse des candidatures, comme le pointent les chiffres des inscrit-es à la session 2020.

Par ailleurs, le manque de cadrage et les délais impartis sont largement insuffisants pour élaborer une offre de formation cohérente, qui doit certes être pensée pour le Master, mais dont· les impacts seront conséquents sur la Licence, alors même que nous sommes en début d'accréditation de la Licence et que la conception de ces nouvelles maquettes impliquera un travail conséquent pour les personnels administratifs.

Le nombre de places attribuées en Master 1 en fonction du nombre de «berceaux» disponibles dans l'académie pose un vrai problème pour des petites Universités de province comme la nôtre et pourrait très rapidement créer une dése1tion de nos candidat·es, attiré·es par des Universités où le nombre de berceaux est plus important, créant de facto une fracture sociale et géographique inadmissibles.

Nous exprimons également notre inquiétude quant à la mise en alternance des étudiant es de M2 sous statut contractuel: derrière l'appât d'une rémunération de 1000 € mensuels pour un tiers-temps, c'est à une précarisation programmée du statut d'enseignant e qu'on assiste.

Enfin, le fait que les maquettes doivent remonter au Ministère pour le mois d'avril, sans avoir suivi le parcours habituel qu'imposent les règles du fonctionnement démocratique des Universités (CFVU, CA, etc.) constitue une remise en cause grave des institutions et de la démocratie universitaire.

C'est parce que nous sommes profondément conscient es des enjeux d'une formation disciplinaire et professionnelle cohérente, des besoins de nos étudiant es et de la nécessité d'une concertation sereine au sein des institutions universitaires que nous demandons que la mise en place de cette réforme soit entièrement repensée et donc reportée pour laisser le temps à tous les acteurs de la formation et du recrutement des futur es enseignant es de construire des maquettes qui ne négligent aucun des piliers sur lesquels les enseignant es de demain pourront prendre appui et contribuer à la transmission de savoirs disciplinaires solides.

Position des membres du jury du capes externe de philosophie, des enseignants, chercheurs et étudiants en philosophie 3 janvier 2020

Nous avons pris connaissance du projet de réforme du CAPES et des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) par la DGESCO-DGSIP-DRH. Nous tenons à exprimer notre opposition résolue à un tel projet qui, s'il venait à être adopté, aurait des conséquences extrêmement dommageables sur l'enseignement de la philosophie au lycée et à l'université comme sur les étudiantes et étudiants préparant les concours.

Ce projet prévoit en effet de réduire drastiquement la part disciplinaire du concours, en la cantonnant à une épreuve sur quatre et à un sixième de la note globale. Les autres épreuves nouvellement créées ne consisteraient qu'en une évaluation des capacités des candidates et candidats à «animer» des séquences au contenu préfabriqué, à se «positionner en fonctionnaire» et à «incarner et verbaliser les valeurs de la République». Le poids désormais écrasant et la teneur de ces épreuves non disciplinaires reposent sur un contresens tenace, selon lequel on pourrait séparer la capacité disciplinaire et la capacité pédagogique. Ce contresens est en profond décalage avec le BO spécial n° 8 du 25/07/2019 qui stipule: «L'enseignement de la philosophie a pour but de former le jugement critique des élèves et de les instruire par l'acquisition d'une culture philosophique initiale. Ces deux objectifs sont étroitement liés: le jugement s'exerce avec discernement quand il s'appuie sur des connaissances maîtrisées». Nous rappelons qu'une pédagogie vidée de son contenu disciplinaire priverait d'un véritable accès à la culture philosophique une écrasante majorité des élèves, qui ne disposent que de l'école pour y parvenir. La réforme accentuerait donc les inégalités et réserverait à une élite un savoir que nous voulons, en raison de notre attachement à l'école républicaine, accessible à tous.

En corrélation avec cette réforme des épreuves du concours, le master MEEF, que les étudiantes et étudiants seraient contraints d'intégrer dès la rentrée 2020, serait rénové: seuls 15 % de la formation seraient désormais consacrés à la recherche, 30 % étant réservés à la pédagogie et 45 % aux champs «didactique, valeurs de la République, cadre de travail, droits et obligation des fonctionnaires».

Cette réforme dessine le portrait-robot d'un enseignant condamné à transmettre pendant l'intégralité de sa carrière ses acquis de Licence, sans ouvrir ses élèves à l'élaboration de savoirs nouveaux; or ce portrait ne correspond ni aux enseignants d'aujourd'hui, ni à ceux que nous voulons pour demain. Elle signifierait en outre une précarisation accrue des étudiantes et étudiants, puisqu'elle imposerait une charge de travail considérable (en M2, six heures hebdomadaires «en alternance», très peu rémunérées, en responsabilité devant les classes), ce qui interdirait tout emploi de subsistance, même à temps partiel. Pour les boursières et boursiers, cela aggraverait les ravages de la mastérisation du CAPES de 2013: celle-ci a déjà fait disparaître les bourses sur critères sociaux pour les étudiantes et étudiants qui souhaitent préparer les concours de recrutement. Si, pour conserver leur bourse, les étudiantes et étudiants choisissaient un master recherche, ils ne pourraient plus, comme c'est encore le cas, passer le CAPES en parallèle: son obtention supposerait en effet une préparation très spécifique et dispensée par les seuls INSPE. Ils seraient donc condamnés à la contractualisation dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Comment croire encore à la vertu

des bourses en matière de réduction des inégalités sociales? Elles ne feraient au contraire que les renforcer, car la préparation du CAPES serait entièrement conditionnée au niveau de revenu des parents, qui n'auraient plus qu'à en assurer intégralement le financement.

Un autre élément préoccupant de cette réforme réside dans le fossé inédit que celle-ci créerait entre le CAPES et l'agrégation: contrairement à ce qui est le cas actuellement, les étudiantes et étudiants de master MEEF n'auraient plus la possibilité de présenter conjointement les deux concours. Pour les mêmes raisons, les candidates et candidats aux concours ne pourraient plus, de fait, poursuivre leurs recherches. Les étudiantes et étudiants, anticipant naturellement cette évolution, déserteraient alors des masters recherche déjà très fragilisés pour tenter d'obtenir un emploi stable et un peu rémunéré. Ces masters finiraient donc par disparaître des départements de philosophie, en particulier dans la plupart des universités situées hors du pôle parisien, alors même que l'égalité territoriale a une place majeure parmi ces «valeurs de la République» que prétend promouvoir la réforme. Ceci conduirait à un clivage, tout à fait contraire au sens même de notre discipline, entre une recherche déjà très menacée et un enseignement secondaire au rabais et précarisé. C'est l'existence institutionnelle même de la philosophie qui se trouve de la sorte clairement menacée.

C'est pourquoi les membres du jury du CAPES externe de Philosophie, informés de ce projet qui concerne leur mission de jury de concours, en demandent le retrait pur et simple. Ils réaffirment leur attachement aux épreuves de dissertation et d'explication de texte telles qu'ils les pratiquent et les évaluent: celles-ci ont suffisamment fait leurs preuves en tant que modalités de recrutement et constituent historiquement des conditions cruciales de l'exigence et de la rigueur de l'enseignement comme de la recherche dans le champ de la philosophie en France. Ils réaffirment leur attachement au concours dans son intégralité. Ils demandent que le sort des étudiantes et étudiants de philosophie dont ils ont avec d'autres la charge, dans les masters d'enseignement comme de recherche, soit significativement amélioré et que la formation aujourd'hui dispensée dans les masters MEEF soit profondément revue au profit des contenus disciplinaires et de la recherche. Ils appellent tout collègue et toute étudiante ou étudiant de philosophie à rejoindre cette position, en signant le présent texte.

Pour signer, envoyez vos prénom, nom, qualité (étudiante ou étudiant, professeure ou professeur, MCF, HDR, Professeure ou Professeur des Universités, membre ou rattaché(e) à un centre de recherches, etc., + établissement, université ou laboratoire, ville) et votre appartenance présente ou passée à un jury de recrutement (CAPES, agrégation, externe ou interne; concours d'entrée à l'École normale supérieure, Paris ou Lyon) À Capesposition2020@gmail.com

Motion du département d'histoire de l'université de Nantes contre la future réforme du CAPES

Le Département d'histoire de l'université de Nantes tient à exprimer ses vives préoccupations face aux annonces de réformes concernant les concours de recrutement des enseignants du secondaire, pour trois raisons cumulées: la réduction de la part des épreuves disciplinaires dans le concours, le calendrier irréaliste du futur nouveau Master enseignement, enfin la précipitation avec laquelle cette réforme est menée.

Premier point: tel qu'il est connu (c'est-à-dire très vaguement), le projet de réforme du CAPES consacre un recul inacceptable de la dimension disciplinaire du concours, en la limitant à une unique épreuve à l'admissibilité et en l'évacuant complètement de l'admission ce qui, d'une part, consiste à méconnaître le caractère bivalent du métier de professeur d'histoire et de géographie; ce qui, d'autre part, néglige le fait qu'une solide maîtrise des contenus de la discipline est indispensable à l'enseignant, à la fois pour la construction de son enseignement et pour l'adaptation aux récurrentes réformes des programmes. Le recul de la dimension disciplinaire des concours de recrutement a toutes les chances de limiter l'autonomie des futurs collègues, leur capacité à s'approprier et à transmettre savoirs et compétences, et à terme d'obérer la confiance des élèves à leur égard.

Second point: le calendrier d'organisation du nouveau MEEF est irréaliste, voire aberrant. Durant l'année de M1, les étudiants seront mis successivement dans différentes situations de stage, avant même d'avoir reçu une quelconque formation didactique, pédagogique, et académique. Le pire étant que durant la seconde année, les étudiants devront mener de front: l'exercice professoral en pleine responsabilité de classe sur un tiers temps de service, la préparation du concours et le passage du concours lui-même (écrits en février, oraux au printemps), et la soutenance de leur mémoire de Master pour valider leur master. Cette organisation du parcours de formation est contraire à toute méthode; elle risque d'écraser les étudiants en Master 2 par la diversité et la difficulté des tâches à accomplir; elle supprime les conditions de sérénité et d'encadrement nécessaires à la pleine possession des moyens pédagogiques dans une première expérience «réelle» d'enseignement; par ailleurs, le tiers-temps professoral rémunéré en seconde année soumet la capacité d'accueil de ce Master au financement du dispositif par le rectorat, et à ce sujet les premiers signaux font état d'une limitation considérable, qui ne peut qu'avoir des effets restrictifs importants sur les effectifs et, là encore, sans que les étudiants financés n'aient de certitude de réussite au CAPES, ce qui pose des problèmes de logique de formation comme de financement

Enfin, la précipitation avec laquelle la réforme est menée, sans la moindre concertation avec les acteurs concernés et notamment les universités, ainsi que le flou qui entoure la nature précise des épreuves comme les modalités de mise en place de la seconde année de Master MEEF, rendent impossible la préparation des maquettes du nouveau master pour une mise en œuvre à la rentrée 2020.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Département d'histoire de l'université de Nantes demande l'abrogation du projet actuel, et l'organisation d'une large concertation avec tous les acteurs de la préparation aux concours concernés pour procéder à l'élaboration d'un nouveau projet.

Les enseignents et enseignents abourbours du démontant d'histoire de l'université de Nonte
Les enseignants et enseignants-chercheurs du département d'histoire de l'université de Nantes

Motion demandant le report de la réforme de la formation des enseignants Université Paris Est–Marne-la-Vallée

Nous, les enseignant·es et enseignant·es-chercheu·ses des UFR ¹ impliqué·es dans la formation des professeurs du premier et du second degré à l'université Paris-Est-Marne-La-Vallée exprimons notre vive opposition à la réforme des concours et du master MEEF prévue par le ministère de l'Éducation nationale.

Quatre points nous paraissent porter gravement atteinte à la qualité de la formation, à l'attractivité du métier et au caractère national des concours de recrutement.

- 1°) L'appauvrissement de la part des disciplines dans la formation et dans le concours met en péril la maîtrise critique des savoirs académiques, fondamentale dans le métier.
- 2°) La refonte de l'architecture du master impose aux étudiant·es en deuxième année de mener de front un stage d'enseignement en responsabilité dans les classes à tiers temps, la rédaction d'un mémoire universitaire de recherche professionnalisant et la préparation du CAPES, un concours de plus en plus sélectif. L'impossibilité de mener à bien ces trois objectifs avec une égale exigence de qualité reviendra à mettre en concurrence l'intérêt des élèves et celui des étudiants en formation. Le temps de travail consacré à la préparation du concours qui permet d'accéder au statut d'enseignant fonctionnaire empiètera nécessairement sur celui consacré à la préparation des cours ou inversement. Avec de telles contraintes, que penser de la place accordée cette même année à un mémoire de qualité avec une approche réflexive doublée d'une dimension recherche?
- 3°) Alors que le nombre de postes au concours ne cesse de se réduire, nous craignons que les étudiants qui n'auront pas réussi le CAPES restent en place dans les établissements avec un statut d'enseignant précaire, ce qui créerait un enseignement à deux vitesses.
- 4°) Enfin, l'exigence de concevoir des maquettes d'enseignement dans des délais très courts et avec des informations lacunaires quant au format du futur concours n'est pas réaliste.

Nous sommes également préoccupés par la réforme de la formation des enseignants du premier degré: risques de réduction drastique de la place accordée aux disciplines de la polyvalence en termes de contenus académiques et didactiques dans la préfiguration de la future maquette du master, risques de mise en œuvre à marche forcée d'une réforme selon des modalités de travail et un calendrier intenables pour les personnels, risques de dégradation importante des conditions d'entrée dans le métier pour les jeunes enseignants.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous demandons l'abandon de la réforme et l'ouverture d'une véritable concertation associant tous les partenaires de la formation selon un calendrier crédible et un processus transparent assurant l'engagement de toutes les communautés éducatives

^{1.} UFR de sciences humaines et sociales, UFR de lettres, arts, communication et Technologie, UFR de sciences et techniques des activités physiques et sportives, UFR langues et civilisation, UFR de mathématiques.

Motion du Conseil d'administration de l'université de Poitiers 20 décembre 2019

Réforme de la formation des futurs enseignants

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers, réuni le 20 décembre 2019, exprime sa vive inquiétude face aux réformes nationales annoncées du Master MEEF et du CAPES.

Il constate et regrette que par cette réforme nationale le rôle dévolu aux Universités dans la formation des futurs enseignants serait une nouvelle fois diminué.

Il alerte sur l'absence d'arrêté fixant le cadrage de l'offre de formation rénovée et les concours, et sur l'imprécision des informations disponibles sur ce cadrage, qui rendent précipitée et non raisonnable l'échéance ministérielle de la rentrée 2020 pour la mise en œuvre de cette réforme.

Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers demande le report de la réforme pour permettre une véritable concertation entre tous les acteurs parties prenantes de la formation aux concours de recrutements des futurs enseignants.

Motion adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration

Lettre des responsables de formation MEEF Lettres

Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,

En tant que responsables de formation MEEF lettres, nous nous permettons de vous écrire aujourd'hui pour vous exprimer notre vive inquiétude au sujet de la réforme à venir de la formation de master MEEF et des concours d'enseignement du second degré.

La réforme telle qu'elle s'annonce serait destructrice car elle saperait le fondement du métier d'enseignant: le champ disciplinaire. Savoir fondamental, pleinement professionnalisant, il devrait bien au contraire être placé au cœur de la formation initiale des métiers de l'enseignement, pour former des enseignants autonomes et responsables, et élever le niveau général des élèves, conformément à votre intention.

S'agissant plus spécifiquement des masters MEEF second degré Lettres, et des concours du CAPES/CAFEP qui leur sont associés, comment envisager la disparition de l'épreuve de langue à l'heure où les professeurs de lycée doivent également enseigner la grammaire? Ou de latin et de grec pour les futurs professeurs de lettres classiques? Celle du commentaire de texte et de document iconographique nous paraît également très problématique car les candidats viennent de filières diversifiées, sont parfois en reconversion et ont besoin d'une formation littéraire qu'ils n'ont pu toujours acquérir dans leur parcours. Cette variété des profils est pourtant très souhaitable car elle apporte une réelle richesse de la part de candidats souvent très motivés.

Le disciplinaire est-il devenu accessoire pour disparaître de moitié des épreuves d'admissibilité et totalement des épreuves d'admission? C'est parce qu'il maîtrise son champ disciplinaire que l'enseignant peut avoir confiance en lui et inspirer confiance. C'est parce qu'il maîtrise au préalable son champ disciplinaire qu'il peut tirer parti sereinement de formations continues qui lui permettent de s'adapter aux évolutions de son métier, de la recherche et de sa carrière.

Un travail d'harmonisation est mené sur le terrain par des partenariats étroits entre les universitaires et les formateurs de l'INSPÉ qui partagent le souci d'une maîtrise tant des savoirs pour enseigner que des savoirs à enseigner. Il doit être poursuivi dans l'intérêt des futurs enseignants et des élèves.

Par conséquent nous demandons le report de la réforme des concours, le maintien d'épreuves disciplinaires à l'écrit et à l'oral, seul moyen d'évaluer les compétences des candidats, ainsi que la mise en place d'une réelle concertation avec les responsables de filières MEEF enseignant dans ces formations, afin de repenser le contenu du master et des concours.

Dans l'espoir d'une prise en compte de nos revendications, nous vous prions de croire, madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en l'expression de tout notre respect.

<u>Les responsables de formation MEEF lettres</u> Sarah Al Matary, université Lyon 2 Éléonore Andrieu, université de Toulouse 2 Emanuele Arioli, université polytechnique Hauts de France

Sylvie Bazin, université de Lorraine

Mathilde Bernard, université Paris Nanterre

Guillaume Berthon, université de Toulon

Nicole Billot, université de Limoges

Virginie Brinker, université de Bourgogne-Franche-Comté

Patrick Brasart, université Paris 8

Marie-Madeleine Castellani, université de Lille

Corinne Eusebe-Feron, Le Mans université

Denis Fabé, université polytechnique Hauts de France

Pierre-Louis Fort, université de Cergy-Pontoise

Claire Fourquet-Gracieux, UPEC

Anne Fraïsse, université de Montpellier 3

Patricia Gauthier, université de Poitiers

Emmanuelle Kaës, université de Tours

Charlotte Lacoste, université de Lorraine

Irène Langlet, UPEM/université Gustave Eiffel

François Le Goff, université de Toulouse-Jean Jaurès

Emmanuèle Lesne-Jaffro, université Clermont-Auvergne

Pierre Manen, université de Saint-Étienne

Véronique Montagne, université Côte d'Azur

Nathalie Niel, université de Poitiers

Pascal Noguès, université de Perpignan

Catherine Pascal, université Montpellier 3

Sylvie Patron, université Paris Diderot

Corinne Pierreville, université Lyon 3

Elisabeth Pinto-Mathieu, université d'Angers

Fabienne Pomel, université Rennes 2

Thierry Poyet, université Clermont-Auvergne

Pierre Soubias, université de Toulouse-Jean Jaurès

Tatiana Taous, université Côte d'Azur

Céline Teillet, université de Poitiers

Pierre-Yves Testenoire, université Paris Sorbonne

Stéphanie Thonnerieux, université Lyon 2

Isabelle Vedrenne-Fajolles, université Côte d'Azur

Christian Zonza, université de Nantes

Université Jean-Moulin-Lyon 3 Faculté de philosophie



Objet : Projet de Réforme du CAPES

Le Conseil de la Faculté de Philosophie à l'Université Lyon 3 a pris connaissance avec inquiétude du projet de réforme du CAPES qui serait mis en place en 2022, mais dont les INSPE doivent se saisir dès la rentrée prochaine (2020), pour les nouvelles maquettes de leurs formations.

Le concours dans sa forme actuelle et l'organisation attenante des stages en responsabilité étaient assurément susceptibles d'améliorations. Mais le projet de réforme va en réalité, au-delà de toute mesure, d'un extrême à l'autre.

Nous réaffirmons le caractère fondamental de la maîtrise disciplinaire pour l'enseignement. Fondamental ne veut pas dire exclusif, mais premier et élémentaire. Dans l'actuel projet, avec le jeu des coefficients entre écrit et oral, avec une note éliminatoire descendant à 5/20 à l'unique épreuve écrite disciplinaire, l'enjeu de la maîtrise des savoirs est réduit à peau de chagrin. Imagine-t-on sérieusement un futur enseignant de mathématiques validant son concours avec une note de 6/20 à son écrit disciplinaire ?

La seconde épreuve écrite consistera, lit-on, à « élaborer une séquence pédagogique », « à partir de ressources documentaires en ligne », le candidat disposant « d'une tablette ou d'un ordinateur afin d'accéder à internet pour utiliser toute ressource qu'il juge pertinente ». La maîtrise pédagogique se voit ainsi réduite à l'exploitation de ressources numériques préexistantes, ce qui atteste une grave méconnaissance de la réalité de la pédagogie.

Le projet, en l'état, implique de surcroît que ne pourront sérieusement présenter le concours que les étudiants inscrits dans les Masters MEEF. Il entraînera ainsi une séparation totale entre la préparation du concours et l'initiation à la recherche qu'offrent nombre de Masters en philosophie. Un étudiant préparant le concours ne pourra plus mener en parallèle une recherche en philosophie, cette dernière étant alors de facto réservée aux étudiants financièrement privilégiés. Il en va de même pour l'agrégation que la majorité de nos étudiants en philosophie préparent conjointement avec le CAPES.

Enfin, en massifiant le nombre d'étudiants affectés durant l'année de M2 à un stage en responsabilité – avant, donc, d'avoir passé le concours –, le Ministère se dote assurément d'un vivier de personnels peu coûteux, Il est douteux que ce dispositif soit à l'avantage des étudiants eux-mêmes, comme de leurs élèves.

Espère-t-on résoudre ainsi la crise de recrutement que traverse actuellement la profession d'enseignant ?

Le Conseil de la Faculté de Philosophie à l'Université Lyon 3 demande que soit revu ce projet et que soit organisée une nouvelle consultation, impliquant notamment les universités qui participent à la préparation du concours.

Adopté à l'unanimité par le Conseil de la Faculté de Philosophie, Université Jean Moulin Lyon 3, Le 17 décembre 2019.

Appel de chercheurs et formateurs : alerte sur la formation en Éducation physique et sportive

Nous appelons à un retrait de la réforme de la formation des enseignant-es voulue par J.-M. Blanquer. Cette réforme préparée dans la précipitation comporte de nombreuses zones d'ombre qui font peser de lourdes menaces quant à l'avenir de la discipline. Elle ne tient aucunement compte des demandes de précision et critiques des organisations professionnelles, disciplinaires et syndicales. Les formateurs et formatrices, face à des injonctions contradictoires, seront de nouveau en première ligne face aux impasses déjà visibles.

Depuis longtemps, à tous les niveaux, corps d'inspection, associations de spécialistes et chercheur·es soulignent l'originalité et l'apport irremplaçable des perspectives développées en formation des enseignant·es d'EPS. Cette réforme annoncée constitue un recul important et un appauvrissement considérable:

Pour le premier degré, l'épreuve d'EPS est purement et simplement supprimée! Pourtant JM Blanquer déclarait dans une interview accordée à *Sportmag* (30.10.19) «désirer développer enfin la formation en EPS en direction des directeurs d'école et des enseignants», l'épreuve disparaît pour la première fois de l'histoire de la formation des enseignant-es du primaire! Elle est remplacée par «un tirage au sort pouvant porter sur chacun des thèmes d'enseignement». Avec des maquettes qui doivent se construire au moins 70 % du temps autour de français, mathématiques et pédagogie générale, qui peut croire à une amélioration de la formation polyvalente des futur-es professeur-es des écoles? C'est une régression grave pour la discipline dont les conséquences pour les élèves ne manqueront pas de se faire sentir rapidement. L'aggravation du déficit de pratiques physiques et sportives des enfants dans notre pays, déjà pointée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ne pourra que s'accroître. Et que penser d'une telle décision dans une France qui se veut olympique en 2024?

Pour le second degré (CAPEPS): c'est la grande inconnue!

En voulant imposer un format unique pour tous les concours, les risques majeurs du schéma actuel sont:

- la suppression des épreuves sportives, ainsi que toute épreuve relative à la connaissance des APSA, ce qui serait un comble pour le recrutement d'enseignant⋅es d'EPS;
- la disparition de l'épreuve n° 1, portant sur les dimensions socio-historiques et épistémologiques de l'EPS, qui permet aux futur es enseignant es de porter un regard critique sur leur discipline et d'en comprendre la genèse, au profit d'un écrit dit «disciplinaire» aux contours inconnus;
- un alignement de l'écrit 2 sur l'oral 1, qui aboutirait à évaluer 2 fois la même chose, sans assurance de soubassement scientifique, didactique et pédagogique.
- l'introduction d'une épreuve d'entretien sur demande expresse de la DRH dont la fonction sera sans aucun doute d'évaluer la docilité du futur fonctionnaire.

Nous, enseignant-es-chercheur-es en STAPS et Sciences de l'éducation, formateurs et formatrices en EPS intervenant en INSPÉ, sommes inquiet-es pour l'avenir de la formation et de la discipline. Nous estimons que la mise en œuvre de la réforme sur les bases actuelles est inconcevable pour

septembre 2020 et demandons d'urgence l'ouverture des discussions annoncées il y a déjà un mois, sur de nouvelles bases et avec les personnels concernés.

Signataires: ADE David MCF STAPS Rouen - ALBISSON Sophie Formatrice EPS INSPÉ Toulouse - ALTET Marguerite Professeure des universités, émérite, Nantes - AMADE-ESCOT Chantal Professeure des universités émérite Toulouse - ANDRE Amaël Formateur EPS INSPÉ Rouen - ARTAUD Michèle MCF INSPÉ Aix-Marseille - ATTALI Michael Professeur des universités STAPS Rennes - BAGUELIN Xavier Formateur EPS STAPS Rouen - BENAS Philippe Formateur EPS STAPS Dijon - BERARD Philippe Formateur EPS STAPS Lyon - BERTHON Pierre Formateur EPS STAPS Lyon - BOIZUMAULT Magali MCF INSPÉ Bordeaux - BONHOMME Fabienne Formatrice EPS INSPÉ Grenoble - BONNERY Stéphane PU en Sciences de l'éducation Université Paris 8 - BONIN Pascal Formateur EPS INSPÉ Grenoble - BOURDON Thierry Formateur EPS STAPS Rouen -BOUTHIER Daniel Professeur des universités STAPS émérite Bordeaux - BREVET Catherine Formatrice EPS INSPÉ Lyon - BRIERE Fabienne MCF INSPÉ Aix-Marseille - CHALUMEAU Dominique Formateur EPS STAPS Rouen - CHAUSSENDE Serge Formateur EPS INSPÉ Lyon -CHRISTOFEUL Julia Formatrice EPS FSSEP Lille - COLOMBET Thierry Formateur EPS STAPS Lyon - COMMEIGNES Dominique Formatrice EPS INSPÉ Grenoble - COULOUVRAT Stéphanie Formatrice EPS STAPS Lyon - DALVERNY Jean-Yves Formateur EPS INSPÉ Aix-Marseille -DARNIS Florence MCF INSPÉ Bordeaux - DELATTRE Benjamin Formateur EPS INSPÉ Caen -DELHEMMES Raymond IA-IPR honoraire Aix-Marseille - DELLARD Natacha Formatrice EPS STAPS Corse - DELIGNIERES Didier Président de la Conférence des directeurs de STAPS STAPS Montpellier - DENEUVE Pascale Formatrice EPS INSPÉ Rouen - DESCHAMPS Mary Line Formatrice EPS STAPS Clermont - DETHEVE Nicolas Formateur EPS STAPS Lyon - DIVAY Emmanuelle Formatrice EPS STAPS Lyon - DUPRAT Eric Formateur EPS STAPS Essonne - DYSSLI Laurent Formateur EPS INSPÉ Toulouse - FOURET Jean-Luc Formateur EPS INSPÉ La Réunion -EPRON Aurélie MCF STAPS STAPS Lyon - GAL-PETITFAUX Nathalie Professeure des universités STAPS Clermont - GRASSETIE Pascal Formateur EPS INSPÉ Bordeaux - GROSSTEPHAN Vincent MCF INSPÉ Reims - FEMENIAS Damien Professeur des universités STAPS Rouen - FLOC'HLAY Carine Floc'hlay Formatrice EPS INSPÉ Antilles - GRANDCLEMENT Perrine Formatrice EPS STAPS Lyon - GREHAIGNE Jean-Francis Professeur des universités émérite Besançon - GRIFFET Jean Professeur des universités STAPS Aix-Marseille - GUILLOIS Marion Formatrice EPS STAPS Caen - GUY Sylvie Formatrice EPS STAPS Lyon - HAMEL Michel Formateur EPS STAPS Rouen -HAMON Samuel Formateur EPS INSPÉ Rouen - HUMBERT Ysabelle Formatrice EPS STAPS Lyon - JOING Isabelle MCF en STAPS FSSEP Lille - JOUBERT Sébastien Formateur EPS STAPS Lyon -JOURAND Clément Formateur EPS STAPS Rouen - KEPA Nicolas Formateur EPS STAPS Caen -KERGLONOU Brigitte Formatrice EPS INSPÉ Versailles - KMITA Caroline Formatrice EPS FSSEP Lille - KUEHN Thibault Formateur EPS INSPÉ Lille - LE BRIQUER Yannick Formateur EPS INSPÉ Bordeaux - LABROSSE Franck Formateur EPS INSPÉ Rouen - LAFONT Lucile Professeure des universités, émérite STAPS Bordeaux - LAFONTAINE Joëlle Formatrice EPS INSPÉ Créteil -LAMOTTE Vincent Formateur EPS STAPS La Réunion - LARQUE Céline Formatrice EPS INSPÉ Strasbourg - LARRAT Joëlle Formatrice EPS INSPÉ Bordeaux - LEBOUVIER Bruno MCF INSPÉ Nantes - LEFEVRE Lisa Formatrice EPS INSPÉ Strasbourg - LESAGE Céline Formatrice EPS INSPÉ Rouen - LEMONIE Yannick MCF CNAM Paris - LOUDCHER Jean-François Professeur des universités STAPS Bordeaux - LUREAU Jean-Baptiste Formateur EPS STAPS Caen -MACHEMEHL Charly MCF STAPS Rouen - MAGENDIE Elisabeth MCF INSPÉ Bordeaux -MAIGNAN Franck Formateur EPS STAPS Rouen - MASCRET Nicolas MCF INSPÉ Aix-Marseille

- MERCIER Alain Ancien professeur à l'Institut Français de l'Education, ENS Lyon - MEIRIEU Philippe Professeur en Sciences de l'éducation émérite Lyon - MIERZEJEWSKI Stephan MCF Sciences de l'éducation INSPÉ Lille - MITANNE Sarah formatrice EPS INSPÉ Antilles - MOULIN Yvan formateur EPS INSPÉ Grenoble - MOUSSET Kilian MCF STAPS Lyon - NICOLAS Michel Formateur EPS INSPÉ Rouen - OTTOGALLI Cécile MCF STAPS Lyon - OUITRE Florian MCF Sciences de l'éducation INSPÉ Caen - PAIN Régis Formateur EPS STAPS Rouen - PANASSIER Eric Formateur EPS INSPÉ Lyon - PASQUALINI Sylvain Formateur EPS INSPÉ Lille - PEZELIER Pierre Formateur EPS INSPÉ Lyon - POGGI Marie-Paule MCF INSPÉ Antilles - PONTAIS Claire Formatrice EPS INSPÉ Caen - RENAUD Jean-Nicolas MCF STAPS ENS Rennes - RIBEIRO Ana Formatrice EPS INSPÉ Bordeaux - ROLAND Pascal MCF STAPS Rouen - ROBENE Luc Professeur des universités INSPÉ Bordeaux - ROGER Anne MCF STAPS Lyon - SAINT-MARTIN Jean Professeur des universités STAPS Strasbourg - SAURY Jacques Professeur des universités STAPS Nantes - SIBE Pascal Formateur EPS INSPÉ Bordeaux - SIZORN Magali Formatrice EPS STAPS Rouen - SOUCAT Cyril Formateur EPS STAPS Lyon - SZERDAHEYLI Loïc MCF INSPÉ Dijon -THEPAUT Antoine MCF INSPÉ Lille - THERME Pierre Professeur des universités STAPS Aix-Marseille - THOMAS Jean-Charles Formateur EPS INSPÉ Strasbourg - TRAVERT Maxime Professeurs des universités INSPÉ Aix-Marseille - TRAVERSE Didier Formateur EPS INSPÉ Bordeaux - TRIBALAT Thierry IA-IPR honoraire Lille - VACHER Yann MCF Sciences de l'éducation INSPÉ Corse - VERSCHEURE Ingrid MCF Sciences de l'Éducation Toulouse - VIGNE Mickael MCF INSPÉ Rennes - VINCENT-MORIN Madeleine Formatrice EPS INSPÉ Bordeaux -VINSON Martine Formatrice EPS INSPÉ Limoges – VISIOLI Jérôme Formateur EPS STAPS Rennes - VIVIER Christian Professeur des universités STAPS Besançon - VIVOT Alisée Formatrice EPS FSSEP Lille - WENDLING Christophe Formateur EPS INSPÉ Strasbourg - YALLOURACKIS Nicolas Formateur EPS STAPS Grenoble - YVARD Pauline Formatrice EPS STAPS Caen -ZIMMERMAN Philippe Formateur EPS INSPÉ Strasbourg

Motion du Conseil de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université Paris Est Créteil (UPEC) concernant la réforme du CAPES et des masters MEEF second degré

Les responsables de parcours de master MEEF second degré de l'UFR LLSH réunis le 28 novembre 2019 et les membres du conseil de gestion l'UFR LLSH consulté électroniquement les 3 et 4 décembre souhaitent faire part de leurs vives inquiétudes quant à la réforme des concours (CAPES, CAFEP) et celle des parcours MEEF second degré (pour la rentrée 2020) sur la base de documents actuellement transmis, hors voies et cadrage officiels.

De fortes interrogations portent sur

- le concours de recrutement (sa structure, sa place dans l'année de M2, la nature des épreuves et leurs programmes);
- le cadrage précis des masters MEEF réformés (notamment les modalités de stage et la place du disciplinaire dans le processus de professionnalisation);
- la méthode de construction des capacités d'accueil à l'entrée des parcours de master MEEF;
- *in fine*, la qualité du recrutement et de la formation de futurs fonctionnaires au sein des collèges et lycées.

Il est donc demandé un report de cette réforme de sorte que soit organisée une nécessaire concertation sur ces points avec l'ensemble des acteurs universitaires impliqués dans la formation des futurs enseignants du second degré.

Votée à l'unanimité.

Université de Reims département de Langues romanes,

Reims, le 13 décembre 2019

S'associant à la mobilisation engagée dans de nombreuses universités françaises, les membres du département de Langues romanes de l'Université de Reims Champagne-Ardenne expriment leur profond désaccord face au projet de réforme du master MEEF et du concours du CAPES de Langues vivantes étrangères. Nous contestons tout particulièrement la volonté d'imposer, dans la formation des futurs enseignants, une nouvelle réduction des savoirs disciplinaires qui nuirait sensiblement à la qualité de l'enseignement des langues vivantes. En effet, dans le projet actuel, sur les quatre épreuves prévues aux concours, une seule épreuve écrite, dont la nature n'est toujours pas connue, sera considérée comme disciplinaire et, de plus, son coefficient sera moindre car «le jeu des coefficients majorera le poids de l'oral par rapport aux écrits». D'autre part, l'alternance en M2 MEEF donnera lieu à un statut précaire pour les étudiants tout en les empêchant de préparer de manière solide le concours. De même, le caractère flou des dispositions fournies et les délais courts imposés ne permettent pas objectivement l'élaboration d'une nouvelle offre de formation pour la rentrée 2020. Pour toutes ces raisons, le département de Langues romanes de l'Université de Reims Champagne-Ardenne demande le report de cette réforme et l'ouverture d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté enseignante.

Pour: 13 Contre: o Abstention: o Ne prend pas part au vote: 2

Université de Reims, département d'Histoire

Reims, le 16 décembre 2019

Le Département d'histoire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne exprime ses vives préoccupations face aux annonces de réformes concernant la formation et le recrutement des enseignant·e·s du secondaire. Ces projets consacrent en effet un nouveau recul inacceptable de la dimension disciplinaire du concours du CAPES, en la limitant à une épreuve unique à l'admissibilité et en l'évacuant complètement des épreuves d'admission. Le Département s'inquiète en outre de la méconnaissance du caractère bivalent du métier de professeur d'histoire-géographie que révèle un tel projet. Il rappelle qu'une solide maîtrise des contenus de ces deux disciplines est indispensable à l'enseignant·e, à la fois pour la construction de son enseignement et pour l'adaptation aux récurrentes réformes des programmes.

De plus, la situation future des étudiant-e-s de Master 2 telle qu'elle se profile dans la réforme semble particulièrement inquiétante au niveau national et plus particulièrement pour l'académie de Reims: ces étudiant-e-s devront à la fois préparer le concours, être en responsabilité devant des élèves à tiers temps dans des berceaux de stage parfois très éloignés géographiquement de Reims, centre de préparation au concours, et rédiger un mémoire de recherche. Cet alourdissement du travail des candidat-e-s n'est pas propice à une préparation efficace et sereine du concours. D'autre part, ce dispositif entraînera une précarisation des étudiant-e-s: alors qu'ils pouvaient bénéficier d'un traitement salarial lié au statut de fonctionnaire, ils seront désormais au mieux étudiants-contractuels. Par conséquent, on ne peut que s'interroger sur la qualité de l'enseignement qui sera délivré à nos élèves dans ces conditions, comme de celle de la formation de nos futur-e-s collègues, dans un contexte où nous déplorons déjà, dans notre académie comme dans d'autres, des démissions nombreuses au cours de la première année de stage.

Pour toutes ces raisons, le Département d'histoire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, auxquels s'associent les enseignants-chercheurs du Département de géographie participant au parcours «Histoire-géographie» du Master MEEF second degré, considère que la mise en œuvre de la réforme et la conception des maquettes de Master MEFF sont entravées par des conditions intenables. Le Ministère, après avoir annoncé la réforme, n'a pas délivré dans une temporalité décente toutes les informations nécessaires à la réalisation de ces maquettes, tout en nous demandant d'intervenir dans la précipitation et l'improvisation. Aujourd'hui encore, les documents sur lesquels les personnels sont invité·e·s à réfléchir s'avèrent trop lacunaires et ne donnent aucune information sur certains aspects pourtant cruciaux du Master et du concours. Il ne nous semble donc pas possible, comme à nos collègues d'autres académies et d'autres disciplines s'étant prononcé·e·s en ce sens, de mener cette réforme pour la rentrée 2020.

Pour: 14 voix; Contre: 0; Ne se prononcent pas: 2 voix.

Université de Reims départements de Lettres modernes et de Lettres classiques

Reims, le 14 décembre 2019

Les départements de Lettres modernes et de Lettres classiques de l'Université de Reims Champagne-Ardenne expriment leur désaccord au sujet de la réforme du master MEEF et du CAPES de lettres (modernes et classiques) et s'associent à la mobilisation engagée dans un certain nombre d'universités françaises. Nous constatons que la part des enseignements disciplinaires est fortement réduite dans la formation des futurs enseignants de lettres, ce qui nous semble extrêmement préoccupant. En effet, une seule épreuve portant sur les savoirs disciplinaires est prévue dans le nouveau concours. En outre, nous n'en connaissons même pas encore les modalités exactes à ce stade avancé de l'année. Nous sommes également très inquiets de la situation dans laquelle se trouveront les étudiants de MEEF 2, qui seront appelés dans le même temps à préparer le concours, assurer des cours en établissement, et rédiger un mémoire.

Pour toutes ces raisons, il nous semble impensable de concevoir les futures maquettes dans l'urgence, et sans avoir été consultés. Nous demandons donc que l'entrée en vigueur de la réforme soit repoussée à la rentrée 2021.

Université de Reims, département d'Anglais

Reims, le 14 décembre 2019

Le département d'anglais de l'Université de Reims Champagne-Ardenne exprime sa grande inquiétude concernant la réforme du Master MEEF et du CAPES et s'associe aux critiques formulées dans d'autres universités ou dans d'autres disciplines. Nous nous alarmons tout particulièrement de la réduction sans précédent des enseignements disciplinaires dans la formation et de l'absence de concertation avec les actrices et acteurs de la formation. De plus, le manque d'informations précises sur les modalités du concours à ce stade avancé de l'année ne permet pas de concevoir les futures maquettes de façon sérieuse. Par conséquent, nous demandons que l'entrée en vigueur de la réforme soit repoussée et que la mise en place de la formation MEEF «nouvelle formule» n'intervienne qu'à partir de la rentrée 2021.

Aix-Marseille Université, Conseil de l'UFR ALLSH, motion votée le 12 décembre 2019

Le conseil d'UFR ALLSH exprime sa très vive inquiétude face à la réforme du concours du CAPES et du master MEEF prévue par le ministère de l'Éducation nationale, en particulier sur trois dimensions

- l'appauvrissement de la part des disciplines dans la formation et dans le concours met en péril la maîtrise critique des savoirs académiques, fondamentale et indispensable dans le métier d'enseignant, sachant qu'en l'état actuel, les rapports de jury mentionnent régulièrement des lacunes disciplinaires graves pour de futurs enseignants. La réforme ne peut qu'accentuer cette situation de manière alarmante
- l'organisation prévue pour l'année de M2 qui impose aux étudiants de mener de front un stage en responsabilité, la rédaction d'un mémoire universitaire professionnel, et la préparation des épreuves écrites et orales du concours, n'est pas matériellement envisageable: elle dégrade les conditions d'études, la qualité de la formation, et menace l'attractivité du métier d'enseignant
- l'exigence de concevoir des maquettes d'enseignement dans des délais très courts et avec des informations lacunaires quant au format du futur concours n'est pas réaliste; en outre, les équipes de formation, entendues dans leur pluralité, n'ont pas été concertées en amont.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous demandons le report de la réforme et l'ouverture d'une véritable concertation associant tous les partenaires de la formation.

UFR STAPS, Université Lyon 1

Les membres du département éducation et motricité de l'UFR STAPS de Lyon, réunis le 16 décembre partagent les inquiétudes de nombreux autres établissement quant à la réforme de la formation des enseignants et demandent le report ou l'annulation de celle-ci pour plusieurs raisons.

La première raison renvoie simplement à la faisabilité. Malgré la bonne volonté des membres du département, plus le temps avance, plus il semble difficile de construire une maquette pertinente et faisable sans informations, ou dans un délai très court si celles-ci arrivent. Un référentiel de formation a bien été publié, mais celui-ci génère davantage de questions qu'il n'apporte de réponses.

Des compétences attendues sont précisées et pourraient permettre aux équipes de se mettre au travail si par ailleurs un important flou n'existait pas encore quant aux épreuves de l'éventuel futur CAPEPS et quant à l'existence ou non d'un cadre commun aux différents centres de formation afin de garantir une équité nationale du diplôme.

A ce jour il semblerait possible de déterminer des unités d'enseignements, bloc de compétences ou module avec un pourcentage d'heure tel qu'indiquer dans le référentiel, mais la formation est un ensemble. Celui-ci comprend notamment les épreuves de validation ou non de compétences. Il semble tout à fait possible et logique que les épreuves proposées aux étudiants leur permettent également de se préparer aux concours. Mais en revanche il parait illogique de proposer des épreuves qui ne soient pas directement ou en partie en relation avec celles du concours. Nous refusons donc de produire une maquette dans la précipitation ou inversement un plan de formation déconnecté des épreuves du concours.

Ensuite, les éléments portés à notre connaissance quant aux grandes lignes du concours nous questionnent. Le CAPEPS est-il concerné par un second oral portant sur les valeurs du candidat laissant ainsi de côté l'épreuve actuelle ? L'oral 2 actuel du CAPEPS pourrait probablement encore s'améliorer mais présente une richesse : celle de mettre en avant ou non une compétence professionnelle spécifique à savoir celle d'analyser un comportement moteur et proposer des solutions pour l'améliorer. Les pratiques physiques montrent que l'étudiant s'est engagé dans une dynamique de transformation de sa motricité et donc qu'il a vécu et pourra mieux construire et adapter des situations d'apprentissage.

Nous refusons donc de voir disparaître une épreuve qui invite les étudiants à développer une compétence essentielle à l'exercice de leur futur métier.

Enfin, nous avons également pris connaissance des propositions des modalités de la seconde année de master et nous interroge : comment un étudiant peut-il préparer un concours que l'on sait très exigeant au regard du nombre de postes, un mémoire de qualité universitaire et intervenir à temps partiel en établissement sachant que les premières années les temps de préparation et de bilans sont très longs ?| Nous aurons trois types d'étudiants. Ceux qui font des impasses pour réussir et donc négligent une partie de leur formation, ceux qui essaient de tout faire mais ne tiennent pas l'année au risque d'ailleurs de laisser leurs classes et enfin, peut-être, une petite minorité en réussite. L'UFR STAPS propose déjà une mise en stage progressive de la Licence 2ème année au Master 1 et nous avons bien conscience de l'importance de la pratique. Toutefois, nous refusons de placer les étudiants dans une situation délétère pour eux-mêmes, pour leur formation à plus long terme et pour les élèves auprès desquels ils vont intervenir.

Pour toutes ces raisons, nous nous associons avec la motion rédigée par l'INSPE de Lyon.

Motion des personnels de l'Université de Nîmes, de l'Université de Perpignan-Via-Domitia, de l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3 et de l'Université de Montpellier intervenant dans les masters MEEF de l'académie de Montpellier

Les personnels des universités de Nîmes, de Perpignan-Via-Domitia, de Paul-Valéry-Montpellier 3 et de Montpellier intervenant dans les masters MEEF de l'académie de Montpellier réunis en Assemblée générale le 12 décembre 2019, demandent que la réforme de la formation des enseignants soit suspendue jusqu'à ce que de réelles négociations associant tous les acteurs de la formation soient mises en place.

Cette réforme ne peut être envisagée tant que subsistent:

- de multiples incohérences entre les textes disponibles (cadrage des maquettes, contenus des concours...);
 - des informations floues, changeantes et incomplètes:
 - o sur les modalités de mise en stage des étudiants,
 - o sur la nature des épreuves des concours (voire aucune information pour les parcours EPS, CPE, Lycée Professionnel),
 - o sur la place de la recherche en éducation tant dans les maquettes que dans les épreuves de concours,
 - o sur la place accordée à la polyvalence pour le premier degré,
 - o sur la formation des lauréats du concours qui ne sont pas issus d'un master MEEF,
 - o sur la formation continue des enseignants dans leurs premières années d'exercice.

Le concours en M2 pose des problèmes qui, en l'état des informations dont nous disposons, ne sont pas résolus, notamment concernant la surcharge de travail en M2 liée au triple objectif « obtention du master incluant la rédaction d'un véritable mémoire, stage en responsabilité, concours ».

Enfin, nous déplorons l'absence d'assurance sur le nombre de supports de stages et, de fait, la perspective d'une situation très inégalitaire entre les étudiants si le nombre de supports de stages s'avérait inférieur au nombre d'étudiants.

Les textes ne sont pas suffisamment précis et sont donnés trop tardivement pour nous permettre d'élaborer des maquettes dans de bonnes conditions. Appliquer cette réforme en l'état serait absolument irresponsable. De nouvelles négociations entre tous les acteurs de la formation des enseignants sont urgentes et indispensables.

Responsables de parcours et personnels enseignant·e·s des universités d'Orléans, Tours et de l'INSPÉ Centre-Val de Loire

Nous responsables de parcours et personnels enseignant·e·s des Universités d'Orléans, de Tours et de l'INSPÉ Centre Val de Loire (Académie d'Orléans-Tours) considérons que les modalités de conception et de mise en œuvre de la réforme en cours de la formation des enseignant·e·s ne sont pas acceptables en l'état. En effet, la concertation des personnels concernés est inexistante, les documents de travail sont lacunaires, le calendrier intenable et de nombreuses incertitudes persistent concernant la nature des épreuves des concours et la mise en stage des étudiant·e·s.

L'application de cette réforme à la rentrée 2020 est donc rendue impossible.

Signataires:

Marion Brétéché, responsable du Master MEEF Parcours Histoire (Université d'Orléans)
Sylvie Crogiez-Petrequin, responsable du Master MEEF Parcours Histoire (Université de Tours)
Sylvie Dardaillon, correspondante INSPÉ Master MEEF Parcours Lettres (Tours)
Frédérique Fouassier-Tate, responsable du Master MEEF Parcours Anglais (Université de Tours)
Jean-Pierre Gomez, co-responsable du Master MEEF Science de la vie et de la terre (Orléans)
Emmanuelle Kaës-Ardisson, responsable du Master MEEF Parcours Lettres (Université de Tours)
Fabrizio Maccaglia, responsable du Master MEEF Parcours Géographie (Université de Tours)
Françoise Maguin, co-responsable du Master MEEF Parcours Physique-Chimie (Orléans)
Magali Péru, INSPÉ Orléans

Laelia Veron, responsable du Master MEEF Parcours Lettres (Université d'Orléans)

L'ensemble des enseignants-chercheurs du département d'histoire de l'Université de Tours.

L'ensemble des enseignants-chercheurs des départements d'Histoire, de géographie de l'Université d'Orléans

L'ensemble des enseignants-chercheurs du département de Français de l'Université de Tours.

L'ensemble des enseignants-chercheurs du département de Lettres de l'Université d'Orléans.

L'ensemble des enseignants-chercheurs du département d'Arts du spectacle de l'Université de Tours.

Lucile Arnoux-Farnoux, MCF de littérature comparée à l'Université de Tours Cécile Boulaire, directrice du département de Français et responsable de la filière Lettres Laurent Cailly, MCF de géographie à l'Université de Tours Olivier Legros, MCF de géographie à l'Université de Tours Sylvie Mougin, Professeur de littérature comparée à l'Université de Tours Hovig Ter Minassian, MCF de géographie à l'Université de Tours

INSPÉ Poitiers

Vote pour consultation des personnels 13 décembre

Question: souhaitez-vous le report de la réforme de la formation des enseignants?

OUI = 69; NON = 29

Motion:

«Nous, personnels de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers et personnes impliquées dans la formation des enseignant·e·s et des CPE, refusons la mise en œuvre de la «réforme» de la formation des enseignant·e·s à la rentrée 2020. En effet, cette «réforme» est inapplicable en l'état. C'est pourquoi nous exigeons une véritable concertation avec les personnes concernées: les actrices et acteurs de la formation.»

Signatures:

Muriel Coret, EC Sciences du Langage, élue CFVU, INSPÉ Poitiers (86)

Séverine Depoilly, EC Sociologie, INSPÉ Poitiers (16)

Pierre Moinard, EC Langue et littérature françaises, INSPÉ Poitiers (86)

Gilles Tabourdeau, Maitre d'Accueil Temporaire, Poitiers

Stéphanie Volteau, EC Sciences du Langage, élue CI, INSPÉ Poitiers (86)

Laetitia Perret, EC Langue et littérature françaises, INSPÉ Poitiers (16)

Sandrine Diebolt, PRAG Lettres, élue CI, Responsable Prépro MEEF, INSPÉ Poitiers (86)

Didier Gaulon, PLP Mathématiques - physique chimie, INSPÉ Poitiers (86)

Laurence Montel, EC Histoire, Poitiers (86)

Camille Hochedez, co-responsable du parcours MEEF Histoire Géographie, Poitiers (86)

Franck Dupont, PRAG Mathématiques, Poitiers (86)

Étienne Douat, EC Sociologie, INSPÉ Poitiers (86)

Elvire Diaz, PU Espagnol, INSPÉ Poitiers (86)

Malika Kaheraoui, EC Sciences du langage, INSPÉ (79)

Fanny Le Bonhomme, EC Histoire contemporaine, co-responsable du Master MEEF1 parcours histoire-géographie, Poitiers

Laure Jouve, PRCE Anglais, élue CI INSPÉ Poitiers (86)

Julien Celle, PRCE Arts plastiques, élu CI INSPÉ Poitiers (86)

Hugues Marquis, PRAG Histoire Géographie, INSPÉ Poitiers (16)

Valérie Nouviale, PRCE Documentation, INSPÉ de Poitiers (16)

Stéphane Vaquero, EC SES, Poitiers (86)

Nathalie Niel, Agrégée Lettres modernes, Co-responsable du parcours MEEF Lettres INSPÉ (86)

Maxime Garrigou, PRCE Anglais, INSPÉ Poitiers (86)

Élise Levannier, PRCE Documentation, INSPÉ Poitiers (86)

Sébastien Ramé, EC Sociologie, INSPÉ Poitiers (86)

Laura Ballara, PRCE Lettres, INSPÉ Poitiers (16)

Daniel Lardeau, PRAG Sciences physiques, Collège Victor Hugo, INSPÉ Poitiers (86)

Fabienne Gaudineau, PRAG Histoire Géographie, INSPÉ Poitiers (86)

Victor Millogo, EC Psychologie, INSPÉ (16)

Frédérique Darthout, PRAG éducation musicale et chant choral, INSPÉ Poitiers (16)

Patrick Puyuelo, PRAG EPS INSPÉ Poitiers (16)

Olivier Maheo, ATER Histoire, INSPÉ Poitiers (86)

Céline Teillet, Lettres, INSPÉ Poitiers (86)

Alexandre Vincent, EC Histoire romaine, université de Poitiers

Henri Dilberman, PRAG Philosophie, INSPÉ Poitiers (86)

Stéphanie Boleda, PRAG EPS, INSPÉ Poitiers (86)

Aline Trompille, PEMF, Ecole Saint Exupéry, Poitiers

Stéphanie Barrau, PEMF, DEA Ecole Renaudot, Poitiers

Hugo Dupont, EC Sociologie, INSPÉ Poitiers (86)

Dyanne Escorcia, EC Sciences de l'éducation, INSPÉ Poitiers (86)

David Hénaux, PRAG SES, INSPÉ Poitiers (86)

Michelle Guerry, EC Psychologie, INSPÉ Poitiers (86)

Formateurs MEEF INSPÉ Nantes

Formateurs et formatrices dans les parcours de master MEEF de l'INSPÉ de Nantes, nous constatons qu'en l'absence courant novembre 2019 de textes officiels sur les futurs concours de recrutement (structure, place dans l'année de M2, épreuves et programmes); sur le cadrage précis des masters MEEF réformés (notamment les modalités de stage) il nous est désormais impossible de construire des maquettes de masters MEEF rénovés. Au vu du temps nécessaire à une telle construction, il n'est donc pas envisageable d'ouvrir ces nouveaux masters en septembre 2020 et nous refusons de participer à un simulacre de conception précipitée pour nos formations.

En conséquence, nous demandons au ministère de prendre les mesures minimales suivantes:

- report d'au moins un an de la réforme;
- pour déterminer les modalités de réforme les plus pertinentes, concertation large incluant les responsables de formations MEEF et les formateurs et formatrices y intervenant, en respectant la diversité de ces acteurs et actrices et des disciplines.

Ces mesures sont nécessaires pour qu'une réforme améliore la formation et le recrutement des enseignantes et enseignants.

À défaut, le ministère devra porter l'entière responsabilité de la désorganisation de nos formations et de la détérioration de la formation et du recrutement.

Nous demandons également aux instances de l'INSPÉ de Nantes et de nos universités de soutenir et porter ces demandes à travers tous les canaux possibles, directement auprès du ministère et par le Réseau des INSPÉ et la CPU, respectivement.

INSPÉ de Bretagne

Motion votée à l'unanimité de l'assemblée générale des personnels et étudiants de l'INSPÉ de Bretagne le 11 décembre 2019

Après des mois de tergiversations et d'annonces souvent contradictoires et partielles, une note de deux pages a émané la semaine dernière de la DGISP concernant la réforme des masters MEEF et des concours de recrutement des enseignants du second degré. Les points exposés sont actuellement particulièrement flous et les arbitrages ne sont pas tranchés positionnant les équipes pédagogiques dans des injonctions de positionnement irréalistes. Plusieurs points à ce stade sont très préoccupants et justifient plus qu'une méfiance, une opposition forte aux points suivants:

Le calendrier imposé est intenable: comment élaborer dans un délai de 4 mois une maquette sans connaître la nature des stages en alternance sur les deux années (filés ou massés?), leur déploiement dans l'année, ni le contenu, la durée et le coefficient des épreuves? Sans compter qu'il s'agit aussi de prévoir en 2020-21 la coexistence et l'articulation de deux formations de MEEF1 (ancienne mouture et nouvelle mouture), «à moyens constants».

L'approche des capacités d'accueil est à la fois incohérente et pénalisante. On tend à confondre diplôme et recrutement à travers une logique de pré-recrutement entraînant une mobilité contrainte des étudiants n'ayant pas de place dans leur académie. L'enjeu est lourd:

- sur la précarité des étudiants et des futurs enseignants: l'objectif d'« une voie d'excellence » malthusienne risque de nourrir un vivier de vacataires privés de formation.
- La déstructuration de l'offre de formation et des équilibres actuels: cette situation remet en cause à la fois les bases de l'égalité territoriale et la logique nationale du concours. On ne peut à terme ne pas s'inquiéter de la remise en cause des parcours ayant de petits effectifs dont la réforme viendra renforcer durement cet état de fait et menacer leur pérennité.

L'absence de concertation rend toute appropriation de la réforme impossible et inapplicable: les équipes pédagogiques, les formateurs et l'ensemble des intervenants de la communauté toutes institutions confondues (responsables de parcours qu'ils soient universitaires ou INSPÉ, formateurs du secondaire, etc.) sont écartés des discussions. Cette démarche traduit aussi un mépris de l'investissement des équipes, plurielles, qui – sur le terrain et au quotidien – font vivre avec conviction des formations relevant de nos missions de service public. Pire encore, la démarche «confidentielle» engagée ravive des tensions totalement stériles entre institutions. Ne cédons pas à cette division provoquée: notre investissement mérite mieux, nos étudiants méritent mieux!

Il n'est que temps, s'il y a une réelle volonté d'améliorer le processus de formation des futurs enseignants, de donner la parole à celles et ceux qui, au quotidien et depuis de nombreuses années, s'investissent et mesurent les effets d'une suite ininterrompue de réformes jamais évaluées.

Face à cette situation très préoccupante, nous rejetons la réforme proposée. Nous demandons l'ouverture de véritables discussions sur l'évolution de ces formations, associant l'ensemble des acteurs de la formation: personnels et usagers des INSPÉ, des universités et personnels des rectorats.

Motion du département d'Histoire de l'Université d'Orléans sur la formation des futurs enseignants

Orléans, le 10 décembre 2019

Nous, membres du département d'Histoire de l'Université d'Orléans, engagés dans la formation des enseignantes et enseignants de l'Éducation nationale aux côtés des membres de l'INSPÉ, demandons le retrait immédiat de la réforme des masters MEEF.

- 1 parce que cette réforme a été pensée sans concertation aucune avec les actrices et les acteurs de la formation que sont les enseignants des Universités et des INSPÉ.
- 2 parce que la transformation radicale des épreuves écrites et orales du CAPES va inévitablement entraîner un recul de la maîtrise des connaissances disciplinaires et scientifiques chez les nouveaux enseignants qui ne pourront plus posséder, au moment de leur prise de poste, le savoir nécessaire à la mise en œuvre des programmes, et en particulier des nouveaux programmes de lycée datant de la rentrée 2019. De fait, cette réduction massive de la formation disciplinaire au cours des années de master mettra en difficulté les futurs collègues en limitant leur capacité à s'approprier et transmettre savoirs et compétences, en réduisant leur aptitude à s'auto-former et poursuivre une veille scientifique tout au long de leur carrière, obérant, à terme, la confiance des élèves à leur égard. Autant d'éléments contraires aux objectifs affichés par le ministère qui prétend améliorer les capacités professionnelles des futurs enseignants.
- 3 parce que les conditions dans lesquelles cette réforme prévoit que les étudiants se forment au cours de ces deux années de master sont à la fois irréalistes et inadaptées à leurs besoins futurs car elles multiplient les objectifs assignés à la formation: réaliser des stages en responsabilité, rédiger un mémoire de recherche, passer un concours, se former scientifiquement et pédagogiquement, le tout essentiellement concentré sur la 2 année du master. De fait, ce projet sacrifie également une réelle formation professionnelle et les chances de devenir fonctionnaires. Cette réforme, en l'état, semble bien favoriser la précarisation des enseignants par un recours accrue aux vacataires.
- 4 parce que la mise en œuvre prévue de cette réforme est marquée par une impréparation catastrophique. Les informations mises à la disposition des institutions en charge de leur mise en œuvre ne permettent pas d'élaborer les maquettes dans le calendrier qui leur est imposé. Beaucoup des modalités d'application sont en effet à ce jour encore tout à fait inconnues. Ainsi, nous ne savons pas où seront inscrits les reçus au M1, collés au CAPES: devront-ils renoncer à jamais à décrocher le concours et se résoudre à devenir des vacataires? Nous constatons d'ailleurs, dès cette année, une chute des inscriptions au CAPES d'Histoire-Géographie ainsi que le désarroi dans lequel sont plongés nos étudiants passant

le concours cette année en ne sachant toujours pas si les questions académiques en Histoire et Géographie seront maintenues l'an prochain s'ils venaient à devoir repasser le concours.

À nos yeux, cette réforme ne répond donc pas aux objectifs qui devraient être les siens: donner les compétences scientifiques, réflexives et pédagogiques indispensables aux futurs enseignants de l'Éducation nationale. Elle nous semble au contraire mettre en péril le niveau de la formation de ces enseignants, dont on ne cesse pourtant de rappeler le rôle fondamental dans notre République.

C'est pourquoi nous demandons au ministère de retirer ce projet de réforme et d'ouvrir de véritables négociations avec les professionnels de la formation des enseignants que sont les universitaires et les enseignants des INSPÉ.

Motion relative à la réforme de la formation des enseignants du 2 d degré et des concours de recrutement du CAPES (Bordeaux)

Nous, responsables de parcours et enseignant-e-s de l'université de Bordeaux, Bordeaux Montaigne, de l'université de Pau et des Pays de l'Adour et de l'INSPÉ d'Aquitaine et représentants étudiants déplorons que le projet de réforme de la formation des enseignant-e-s et du CAPES prévue pour la rentrée 2020 ne permette aucunement de répondre à l'ambition déclarée d'une «meilleure formation initiale et des parcours plus attractifs pour entrer dans le métier».

Dans la ventilation horaire proposée, la part du disciplinaire, de 45 % pour les parcours du 2 ^d degré (contre 55 % pour le premier degré), est trop réduite pour une véritable formation des enseignants capables d'assumer les ambitieux programmes du 2 ^d degré. Or les futur-e-s enseignant-e-s doivent être prioritairement aptes à transmettre des savoirs et non pas se limiter à être de simples communicants. Rappelons à cet effet que les professeur-e-s-stagiaires en échec le sont essentiellement pour deux raisons: un défaut de maîtrise de la discipline (langue, culture, didactique) et un défaut de posture (par rapport aux élèves et/ou à la hiérarchie). Pour cette raison nous exigeons que la professionnalisation, qui doit concerner aussi bien le disciplinaire que la didactique soit rééquilibrée afin que les étudiants inscrits en Master MEEF puissent bénéficier d'une solide formation dans ces deux volets.

En outre, les nouvelles épreuves du CAPES, telles qu'elles semblent envisagées, ne garantiraient plus, comme c'est le cas avec les épreuves actuelles du concours, une bonne évaluation du niveau disciplinaire des futur-e-s enseignant-e-s. Nous rappelons qu'il est indispensable que les candidats soient rigoureusement évalués, à l'écrit comme à l'oral, sur leurs connaissances disciplinaires et leurs compétences dans l'ensemble du domaine disciplinaire qu'ils auront à enseigner.

Le report du concours en fin de 2^{de} année n'est pas propice à un allègement du travail des candidats, bien au contraire puisqu'ils devront, à la fois, préparer le concours, être en responsabilité devant des élèves (en 1/3 temps) et rédiger un mémoire de recherche. De plus, cela reportera d'un an le statut de fonctionnaire stagiaire bien plus enviable que le statut de contractuel proposé aux étudiant-e-s de M2. Statut qui aura pour conséquence que des étudiant-e-s dont le niveau ne sera plus garanti par un concours national, seront en responsabilité dans des établissements proches des centres de formation ce qui pose non seulement un problème de disponibilité des terrains de stage mais réduit aussi drastiquement les capacités d'accueil, privant des étudiants méritants de L3 de la possibilité de préparer le concours dans de bonnes conditions. En effet, la sélection en master ne doit pas avoir vocation à se substituer au concours (650 inscrits en M1 pour une proposition de 340 postes l'an prochain dans l'académie de Bordeaux, traditionnellement pourvoyeuse de fonctionnaires stagiaires et enseignants pour d'autres académies). De plus, certaines formations risquent de fermer ce qui met en péril l'équité territoriale et donc sociale des étudiants contraints à partir se former dans de grandes villes dont le parc immobilier est déjà saturé et hors de prix.

Enfin, nous tenons à rappeler que les Masters MEEF ont également pour objectif l'initiation à la recherche. C'est d'ailleurs pour atteindre cet objectif que les ESPÉ (actuelles INSPÉ) étaient devenues

des composantes des universités dont la recherche constitue l'une des missions majeures. Or, nous constatons et déplorons la place négligeable accordée aux enseignant-e-s-chercheurs dans l'élaboration de cette réforme, quand ce n'est pas leur absence totale.

Pour toutes ces raisons, nous exigeons un moratoire sur la réforme et une véritable consultation de TOUS les acteurs concernés.

Signataires:

Le département de Lettres de l'université Bordeaux Montaigne.

L'équipe pédagogique du Master MEEF anglais de l'université Bordeaux Montaigne.

Le département des pays ibériques et ibéro-américains de l'université Bordeaux Montaigne

Sophie Andioc Torres, MCF d'espagnol, Université de PAU

Marie-Cécile Barras, MCF Musique Université de Bordeaux – INSPÉ d'Aquitaine, responsable du Master MEEF Éducation musicale pour l'INSPÉ

Emmanuel Bermon, PR en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Jérémy Bernard, PRAG Sciences sociales à la faculté de sociologie et responsable pédagogique M1 MEEF SES, Université de Bordeaux

Jauffrey Berthier, MCF en philosophie, co-responsable du master MEEF philosophie, directeur du département de philosophie, université Bordeaux Montaigne.

Manon Bienvenu-Crelot, doctorante contractuelle, études germaniques, université Bordeaux Montaigne.

Étienne Bimbenet, PR en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Patrick Blandin, PRAG en italien, université Bordeaux Montaigne.

Isabelle Bouchiba-Foschesato, MCF HDR littérature siècle d'or, université Bordeaux Montaigne, responsable Master MEEF espagnol.

Christophe Bouneau, PR d'histoire contemporaine, responsable de la section d'histoire contemporaine, université Bordeaux Montaigne.

Christophe Bouton, PR en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Martine Bovo, MCF en italien, université Bordeaux Montaigne.

Cédric Brun, MCF en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Marie-France Burgain, Mcf en anglais et didactique de l'anglais – Site INSPÉ de Pau, Coresponsable du master MEEF anglais – Pau

François Cadiou, PR d'histoire romaine, université Bordeaux Montaigne.

Jean-Christophe CAILLON, PU physique chimie – Université de Bordeaux

Hélène Camarade, PR, études germaniques, université Bordeaux Montaigne.

Jean Casenave, PR en Études basques, directeur du département de basque, Université de Bordeaux Montaigne.

Philippe Chassaigne, PR d'histoire contemporaine, université Bordeaux Montaigne, Responsable Histoire du Master MEEF Histoire-Géographie.

Arnaud Chaulet, PRAG en Physique, Master MEEF Physique-Chimie, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Isabelle Claverie, PRAG, université Bordeaux Montaigne, responsable Master MEEF Arts plastiques

Tristan Coignard, PR, études germaniques, université Bordeaux Montaigne.

Pierre Crétois, MCF en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Kevin Dagneau, doctorant contractuel, études germaniques, université Bordeaux Montaigne.

Blandine Daguère, PRAG, docteur en littérature espagnol, UPPA.

Laëtitia Darricau, PRAG lettres, ESPÉ d'Aquitaine.

Steeves Demazeux, MCF en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Alexandre Fernandez, PR d'histoire contemporaine, Président de la 22e section du CNU 2015-2019, université Bordeaux Montaigne.

Marie-Bernadette Dufourcet, PR en musicologie, université Bordeaux Montaigne.

Antoine Ertlé, MCF université Bordeaux Montaigne, directeur du département études des mondes anglophones.

Corinne Ferrero, MCF Études hispaniques et hispano-américaines, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Marguerite Figeac, PR géographie, INSPÉ d'Aquitaine.

Michel Figeac, PR d'histoire moderne, responsable de la section d'histoire moderne, université Bordeaux Montaigne.

Delphine Flahaut, MCF, co-responsable du MEEF1 physique-chimie, UPPA

Magali Fourgnaud, MCF, ESPÉ d'Aquitaine, co-responsable Master MEEF Lettres.

Dominique Fratani, MCF en italien, université Bordeaux Montaigne.

Lise Forment, MCF Littérature française du XVIIe siècle, université de Pau et des Pays de l'Adour, responsable du Master MEEF Lettres.

Laure Gallouet, ATER, études germaniques, université Bordeaux Montaigne.

Fabienne Gaspari, MCF-HDR Littérature britannique, université de Pau et des pays de l'Adour, responsable du Master MEEF anglais.

Philippe Gastaud, Maitre de conférences, Responsable du MEEF EPS, CIF STAPS de Tarbes, UPPA.

Cécile Gendron, PRAG, INSPÉ d'Aquitaine, responsable du Master 2 MEEF Histoire-Géographie.

Frédéric Godde, MCU physique chimie – Université de Bordeaux

Elizabeth Guilhamon, PR, études germaniques, université Bordeaux Montaigne, responsable master MEEF allemand.

Émilie Guyard, MCF HDR, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Co-responsable Mention Espagnol

Guillaume Hanotin, MCF d'histoire moderne, université Bordeaux Montaigne.

Laurent Hautier, MCF, co-responsable du MEEF1 physique-chimie, UPPA

Claire Hasenohr, MCF d'histoire grecque, université Bordeaux Montaigne.

Sylvie Juillac, professeur d'espagnol en STAPS, UPPA.

Claire Kaiser, MCF, études germaniques, directrice du département d'allemand, université Bordeaux Montaigne.

Caroline Kaspar, MCU physique - chimie - INSPÉ d'Aquitaine

Nejma Kermele, MCF, espagnol, UPPA.

Christelle Lacassain-Lagoin, MCF-HDR en Linguistique anglaise, université de Pau et des pays de l'Adour, responsable du Master MEEF anglais.

Sylvie Lalagüe-Dulac, MCF Didactique de l'histoire, Université de Bordeaux/ESPE d'Aquitaine.

Valéry Laurand, PR en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Béatrice Laurent, PR en civilisation britannique, université Bordeaux Montaigne, co-responsable du Master MEEF anglais.

Stéphanie Le Gallic, MCF d'histoire contemporaine, université Bordeaux Montaigne.

Pascale Leglaye, PRAG chimie, UPPA.

Caroline Le Mao, MCF HDR d'histoire moderne, université Bordeaux Montaigne.

Pasqualina Manzo De Carvalho, chargée de cours en italien, université Bordeaux Montaigne.

Christophe Miqueu, MCF HDR en philosophie à l'ESPE d'Aquitaine (Université de Bordeaux)

Pierre-Yves Modicom, MCF linguistique allemande, Université Bordeaux Montaigne

Christine Mondon, MCF, études germaniques, université Bordeaux Montaigne.

Nathalie Morel-Borotra, MCF en musicologie, Université Bordeaux Montaigne, responsable du Master MEEF Éducation musicale.

Jessica Moreno-Bachler, chargée de cours MEEF, études germaniques, université Bordeaux Montaigne.

Laurence Muller, PRAG STAPS, formatrice MEEF 1, Tarbes

Jean-Philippe Narboux, MCF en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Argia Olçomendy, PRCE Basque, Responsable pédagogique du Master MEEF Basque, université Bordeaux Montaigne.

Cristina Panzera, MCF HDR d'italien, Directrice du département d'italien, Université Bordeaux Montaigne

Stéphanie Péraud-Puigségur, PRAG philosophie, INSPÉ d'Aquitaine

Maris-Christine Pesques, secrétaire des masters MEEF 2 d degré pour le site Pau.

Christian Peytavy, MCF espagnol, Directeur Master MEEF 2 d degré, UPPA.

Pascale Peyrega, PR en littérature et images de l'Espagne contemporaine, UPPA.

Julie Picard, MCF en géographie, Université de Bordeaux - INSPÉ

Gersende Plissonneau, MCF, ESPÉ d'Aquitaine, co-responsable Master MEEF Lettres.

Lidwine Portes, MCF, études germaniques, université Bordeaux Montaigne.

Géraud Poumarède, PR d'histoire moderne, Directeur du Département d'histoire, université Bordeaux Montaigne.

Géraldine Puccini, MCF HDR de langue et littérature latines, co-responsable du Master MEEF Lettres

Catherine Ramond, PR en littérature française des XVIIe et XVIIIe siècles, université Bordeaux Montaigne, co-responsable Master MEEF Lettres.

Yves Richard, MCF en mathématiques, responsable Master MEEF 2 d degré mathématiques, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Sébastien Riguet, MCF en Littérature espagnole, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Patrice Robisson, PRAG SVT, INSPÉ de l'académie de Bordeaux.

Marie-Andrée Salanié, MCF en langue et littérature italiennes, responsable du MEEF d'italien.

Maylis Santa-Cruz, MCF en littérature espagnole contemporaine, université Bordeaux Montaigne, chargée de mission Métiers de l'Enseignement.

Éric Sarraute, PRAG, université Bordeaux Montaigne, responsable Géographie du Master MEEF Histoire-Géographie.

Marina Seretti, MCF en philosophie, université Bordeaux Montaigne

Karine Sion-Jenkins, MCF d'histoire romaine, Directrice de l'UFR Humanités, université Bordeaux Montaigne.

Nicolas Soulem, MCF en physique, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Laurent Souriac, Professeur d'EPS, STAPS de Tarbes, UPPA

Patricia Souriac, PRAG Staps de Tarbes.

Barbara Stiegler, en philosophie, université Bordeaux Montaigne.

Roland Subileau, co-responsable du master MEEF physique chimie, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Marc Tabory, PRAG STAPS Tarbes, UPPA

Bernadette Tanguy, STAPS, UPPA.

Sandrine Teyssier, PRAG en Chimie, Master MEEF Physique-Chimie, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Dolores Thion Soriano, PR espagnol, UPPA.

Martine Travaillot STAPS Tarbes Prof agrégée classe exceptionnelle

Yves Travaillot INSPÉ MCF CLASSE exceptionnelle

Gwenaelle Van Melle PRAG EPS à l'UPPA au STAPS de Tarbes, Responsable des L₃EM et chargé de cours en MEEF.

Laurent Vernhet, MCF en mathématiques, chargé de mission métiers de l'enseignement, UPPA.

CFVU Sorbonne université motion présentée à la CFVU par le président d'université

La CFVU de Sorbonne Université, réunie jeudi 12 décembre, exprime sa plus vive inquiétude face à la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et des CPE telle qu'elle est présentée aujourd'hui. Le calendrier imposé à la communauté, le manque de précisions sur les contenus des épreuves des concours (et la probable diminution de l'évaluation des connaissances disciplinaires) et sur les conditions de l'alternance des étudiants en M2 MEEF sont autant de menaces qui pèsent sur la qualité des formations et donc des enseignants qui seront recrutés à l'avenir.

La CFVU demande que la mise en place de la réforme se fasse progressivement et avec souplesse, pour garantir au mieux les conditions de formation des étudiants, puis celles des élèves qu'ils auront en face d'eux.

Aix-Marseille, MEEF Histoire-Géographie 11 décembre 2019.

Nous, enseignants et enseignants-chercheurs engagés dans la formation des futurs enseignants [d'histoire géographie], attachés à la qualité de cette formation, à l'attractivité du métier et au caractère national des concours de recrutement, exprimons notre vive inquiétude face à la réforme du concours du CAPES et du master MEEF prévue par le ministère de l'Éducation nationale, en particulier sur trois dimensions:

- l'appauvrissement de la part des disciplines dans la formation et dans le concours met en péril la maîtrise critique des savoirs académiques, fondamentale dans le métier d'enseignant;
- l'organisation prévue pour l'année de M2 qui impose aux étudiants de mener de front un stage en responsabilité, la rédaction d'un mémoire universitaire professionnel, et la préparation des épreuves écrites et orales du concours, n'est pas matériellement envisageable: elle dégrade les conditions d'études, la qualité de la formation, et menace l'attractivité du métier d'enseignant;
- l'exigence de concevoir des maquettes d'enseignement dans des délais très courts et avec des informations lacunaires quant au format du futur concours n'est pas réaliste.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous demandons le report de la réforme et l'ouverture d'une véritable concertation associant tous les partenaires de la formation.

Virginie Baby-Collin (INSPÉ, Aix Marseille Université), Hélène Bruneton (Département de géographie, UFR ALLSH, Aix Marseille Université), Aurélia Dusserre (département d'histoire, UFR ALLSH, Aix Marseille Université), co-responsables du parcours histoire-géographie du master MEEF second degré de l'INSPÉ d'Aix Marseille Université, l'équipe enseignante du parcours histoire-géographie du Master MEEF de l'INSPÉ ainsi que les enseignants-chercheurs du département d'histoire d'AMU, réunis en conseil plénier du département ce jour, et Benjamin Landais (département d'histoire, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, co-responsable du parcours histoire-géographie du master MEEF second degré de l'INSPÉ d'Aix Marseille Université)

INSPÉ de Versailles

Lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Nous soussignés, responsables de pôle, de parcours ou de filière en master MEEF de l'Académie de Versailles, souhaitons vous alerter sur le fait que la réforme des concours et de la formation des enseignants et des personnels d'éducation, en l'état, ne permet pas d'organiser dans de bonnes conditions la rentrée prochaine et pose problème, tant en termes de délais pour mettre en place le nouveau master qu'en ce qui concerne les contenus du concours (en particulier le manque de contenus disciplinaires à l'oral pour les concours enseignants du secondaire, et la disparition d'épreuves spécifiques fondamentales pour certains concours).

Nous demandons donc:

Un report de la réforme, les délais impartis étant aujourd'hui irréalistes et les maquettes ne pouvant être élaborées sans une connaissance précise des déclinaisons disciplinaires pour les concours du second degré

Une prise en compte de l'expérience des formateurs universitaires et de terrain quant aux contenus nécessaires aux concours et à leurs modalités d'évaluation

Une réelle consultation sur les contenus des masters et la répartition des stages, ainsi que leur nature: la perspective de stages en responsabilité à tiers-temps pose de sérieuses questions quant à la possibilité pour les étudiants de suivre correctement la formation et de se préparer efficacement à un concours placé vers la fin du 2 d semestre tout en assurant cette lourde charge d'enseignement.

Lettres ouvertes sur le site de sociétés savantes de langue et littérature

Société de langues et littératures médiévales

Société française d'Étude du XVII siècle, de la Société d'Étude du XVII siècle et de la Société française d'Étude du XVIII siècle

En ligne ici: http://www.sauvonsluniversite.fr/spip.php?article8566

INSPÉ de l'Académie de Rouen

Motion collective pour le report de la réforme de la formation des enseignants rentrée 2020/concours 2022

1) Nous avons pris acte du maintien, sous leur forme actuelle, des concours de recrutement des enseignants pour la session 2021.

Conscients de la responsabilité qui nous incombe de préparer au mieux les étudiants à la fois aux concours fixés par l'employeur et à leur entrée dans le métier, nous ne pouvons faire autrement que de maintenir la formation en M1 MEEF sous la forme actuelle lors de l'année universitaire 2020-

- 2) Construire aujourd'hui les maquettes sans en connaître précisément tous les tenants et aboutissants n'a aucun sens. Les documents de travail délivrés au compte goutte par les ministères restent flous sur les modalités précises de chaque concours et les contenus d'épreuves ne sont pas encore connues, pas plus que celles de l'alternance en M2 notamment aux échelles académiques. En l'état il est donc impossible de construire des contenus de formation effectifs articulant acquisition des compétences professionnelles et préparation au recrutement sur 2 années.
- 3) Enfin, l'absence de nouveaux arrêtés fixant le cadrage concernant l'offre de formation rénovée et les concours font que, dans le temps très court qui nous sépare de la rentrée 2020, l'INSPÉ ne sera non seulement pas en mesure de construire une nouvelle offre de formation de manière réfléchie, mais de plus dans l'impossibilité de mener à bien toutes les étapes que requiert le fonctionnement paritaire et décisionnaire universitaire pour la mettre en œuvre.

Une réforme doit permettre une amélioration du dispositif global de formation et de recrutement mais la mise en œuvre précipitée et sans visibilité des finalités de celle-ci ne le permet pas et fragilise encore un peu plus des équipes IUFM/ESPE/INSPÉ déjà fort éprouvées depuis ces dix dernières années par la multiplication des réformes. Le délai de quatre mois pour concevoir de nouvelles maquettes est inacceptable. C'est pourquoi nous refusons de nous engager dans la réalisation et la mise en œuvre de nouvelles maquettes de MEEF dans les calendriers communiqués: nous demandons le report de cette réforme ainsi que l'ouverture de véritables échanges avec les équipes des INSPÉ, pour que puissent exister les conditions d'une formation qui articule étroitement les apports des savoirs, leur mise en œuvre dans la pratique et leur analyse au regard des enjeux pour les professionnels de l'École d'aujourd'hui et de demain.

Les enseignants, chercheurs, formateurs et personnels de l'INSPÉ de l'Académie de Rouen

Les faux semblants de la professionnalisation!

360 enseignant·e·s et chercheur·e·s en histoire et en géographie dénoncent la nouvelle réforme de la formation des professeurs et des concours de recrutement https://www.liberation.fr/debats/2019/12/10/formation-des-enseignants-les-faux-semblants-de-la-professionnalisation 1768132

Les nouvelles dispositions connues de la réforme Blanquer de la formation des enseignant·e·s prévue pour la rentrée 2020 radicalisent la ligne suivie par le ministère de l'Éducation nationale depuis plusieurs années: au nom de la «professionnalisation» c'est une nouvelle étape dans la dégradation des conditions d'études, dans la précarisation des étudiant·e·s engagé·e·s dans les masters MEEF et dans la mise à l'écart de toute la dimension de réflexivité critique de la formation qui est annoncée ainsi qu'un affaiblissement sans précédent de la dimension disciplinaire des épreuves.

En effet les étudiant·e·s de ces masters devront préparer un master, assurer en deuxième année un stage en alternance en responsabilité avec un statut de contractuel.le.s et passer le concours de recrutement. Autant dire que le ministère prépare son vivier de contractuel.le.s pour tenter de suppléer aux restrictions de moyens en utilisant des étudiant·e·s précarisé·e·s pour faire classe. À l'inverse du «stage» prévu par la réforme en deuxième année de master (et donc *avant* de passer le concours), nous restons persuadés qu'une professionnalisation efficace ne peut avoir lieu que dans le cadre d'une véritable formation en alternance comprenant, *après* le concours, une année d'enseignement en responsabilité, avec décharge significative pour dégager un temps de formation continuée, reposant sur une pratique de classe encadrée et réflexive.

Les préconisations de la réforme, adoptées sans réelle concertation avec les acteurs de la formation, prévoient de nouvelles épreuves pour les concours qui aggravent le recul de la place des connaissances disciplinaires et des possibilités de développer la réflexion sur les disciplines et leur enseignement, déjà à l'œuvre dans les précédentes réformes. C'est l'incantation rituelle au «professionnel» ainsi que l'instrumentalisation de la pédagogie considérée comme un ensemble de recettes techniques transmises par la hiérarchie et qu'il suffirait d'appliquer qui servent ici de justifications.

Engagé-e-s dans la formation des futur-e-s professeur-e-s, enseignant-e-s, chercheur-e-s, nous savons bien qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Qui s'apprend, mais comment? C'est là où rien ne va plus à notre sens. Le ministre entend réformer les épreuves des concours de recrutement en référence notamment à des compétences censées être «professionnalisantes», mais on ne laisse plus de temps aux étudiant-e-s pour s'initier aux débats qui traversent leur discipline, pour ce qui nous concerne plus particulièrement l'histoire et la géographie, pour réfléchir au pourquoi de leur enseignement et aux spécificités des didactiques disciplinaires et pour mieux prendre la mesure de leur futur rôle social. Les textes publiés prévoient une seule épreuve dite «académique» sur les «connaissances disciplinaire», une épreuve écrite et une à l'oral sur les mises en œuvre «pédagogiques» et enfin une épreuve orale type «entretien d'embauche» définie comme telle: «Une épreuve orale d'entretien sur la motivation du candidat et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation, sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire. L'oral d'entretien doit permettre au candidat de faire valoir son parcours, mais aussi de valoriser ses travaux de recherche». Ainsi, avec la réforme proposée, l'actuelle épreuve orale du

CAPES, dite d'Analyse de situation professionnelle (ASP), dont l'ambition est de réfléchir aux notions et aux connaissances que l'on transmet dans notre discipline au travers d'un exposé qui articule les dimensions pédagogique, historiographique et épistémologique est vouée à disparaître.

En outre, un tel abandon d'une démarche réflexive sur le contenu de la discipline historique entérine la mise à l'écart des universités dans la formation des enseignant-e-s. Nous refusons l'opposition démagogique entre ce qui serait «l'académique» (entendez la maîtrise des connaissances que l'enseignant-e doit transmettre) et le «pédagogique/professionnel». Les enseignant-e-s ont besoin de maîtriser ce qu'ils vont enseigner, tout le monde en convient, mais plus encore peut-être, ils ont besoin de réflexion, de prise de distance, de regard critique sur ce qu'ils vont enseigner. N'est-ce pas précisément ce que les responsables de cette réforme redoutent? La fixation récurrente sur les préoccupations d'éducation comportementale et de transmission de valeurs politiques et morales chères à la doxa ministérielle depuis plusieurs années se révèlent plus que jamais sans fard.

En histoire et en géographie, qui sont nos domaines de compétences, cette nécessaire réflexivité critique passe par des connaissances sur l'histoire de nos disciplines et sur leur épistémologie. Si nous prenons l'exemple du concours de recrutement pour le secondaire du CAPES d'histoire et de géographie, c'est l'équilibre entre maîtrise des connaissances et initiation professionnelle qui est définitivement rompu avec cette réforme. Il s'agit d'une véritable régression intellectuelle qui tire un trait sur tout ce que le souci de réflexivité avait apporté à nos disciplines. C'est une nouvelle étape dans la déqualification du métier d'enseignant.

Exiger des étudiant-e-s en master de préparer un master, de s'initier à la recherche et de produire un mémoire, de faire un stage en alternance et enfin de passer un concours exigeant manifeste une méconnaissance inquiétante du «terrain». Ce «terrain» qui est pourtant rituellement invoqué par les inspirateurs de cette réforme! Mais ne s'agit-il pas alors d'une tromperie irresponsable pour nos étudiant-e-s? Avec un tel dispositif commandé par les exigences budgétaires et l'idéologie de la caporalisation verticale du monde enseignant, nous n'aurons qu'une mauvaise préparation disciplinaire, une «formation professionnelle» bâclée et une initiation à la recherche inexistante. Il est peut-être encore temps de redescendre du ciel enchanté de la professionnalisation-alibi en refusant cette nouvelle réforme qui est une véritable menace pour notre système de formation.

Appel lancé le 02 décembre 2019 Liste des signataires: https://histeurope.hypotheses.org/

Motion INSPÉ Lyon

Les personnels de l'INSPÉ de Lyon, réunis le mercredi 4 décembre 2019, considèrent que la mise en œuvre de la Réforme de la formation des enseignants et la conception des maquettes des master MEFF sont entravées par des conditions intenables. Le Ministère, après avoir annoncé la réforme, a peiné à délivrer dans une temporalité décente toutes les informations nécessaires à une organisation respectant l'ambition déclarée d'une « meilleure formation initiale et des parcours plus attractifs pour entrer dans le métier ». Aujourd'hui encore les documents sur lesquels les personnels sont invités à réfléchir sont lacunaires et ne donnent sur certains aspects de la future formation aucune information. La nature des épreuves des concours et la mise en stage des étudiant·e·s sont encore très floues.

De plus, les enseignants s'inquiètent de la situation future des étudiant-e-s de M2. D'une part, ils devront à la fois préparer le concours, être en responsabilité devant des élèves à 1/3 temps et rédiger un mémoire de recherche: cet alourdissement du travail des candidats n'est pas propice à une préparation efficace et sereine du concours. D'autre part, ce dispositif entraînera une précarisation des étudiants: alors qu'ils pouvaient bénéficier d'un traitement salarial lié au statut de fonctionnaire, ils seront désormais au mieux étudiants-contractuels. En outre, ce statut remet fondamentalement en cause l'essence même du métier d'enseignant: des étudiant-e-s dont le niveau ne sera plus garanti par un concours national seront en responsabilité dans des établissements. On peut se demander quelle sera, pour les élèves, la qualité de l'enseignement d'un étudiant qui démarre sa formation en même temps qu'il enseigne, et, pour les étudiants, l'effet de cette première expérience. Cela suppose, du reste, que les étudiants en formation professionnelle sont considérés comme étant déjà des professionnels. Cela suppose également que la formation professionnelle est conçue comme l'adaptation à un terrain d'emploi spécifique, et non comme la formation globale d'un individu autonome, capable de construire avec recul ses stratégies d'enseignement, et apte à appréhender l'ensemble des facettes du métier d'enseignant.

Les enseignants réunis le 4 décembre s'interrogent également sur le niveau disciplinaire et didactique des nouvelles épreuves des concours CAPES-CAPET-CAPLP – CRPE telles qu'elles sont envisagées. Or, la qualité de l'enseignement repose sur une solide formation dans ces deux domaines.

Enfin, le référentiel de l'enseignant du XXIe siècle souligne la nécessité d'articuler formation et recherche, ainsi que l'impératif de développer le «recul critique et la curiosité» des futurs enseignants. Mais comment cultiver «l'esprit critique» ainsi, surtout, que la capacité au débat et à l'analyse des futurs enseignants (qui devront eux-mêmes développer ces dispositions chez leurs élèves) par la mise en place d'une réforme qui:

- réserve une place minimale aux savoirs et questionnements de la recherche en sciences humaines et sociales et en sciences de l'éducation dans toutes leurs composantes, en l'encadrant par des figures imposées niant le rôle des enseignants chercheurs dans la définition des sujets;
- renforce, pour la formation des professeurs des écoles, la hiérarchisation entre disciplines (français et mathématiques d'un côté, les autres disciplines de l'autre), par l'attribution de pourcentages;

– avalise la division entre enseignement disciplinaire et analyse des pratiques, ou entre domaines de «réflexivité», et un autre qui ne le serait pas?

Une réforme de la formation devrait permettre l'articulation des disciplines et devrait mobiliser l'expertise de l'ensemble des enseignants de l'INSPÉ (PRAG, PRCE, PE, enseignants chercheurs). Elle devrait également respecter le fait que le master MEEF n'est pas un certificat délivré par l'Éducation nationale, mais un diplôme universitaire.

En conséquence, les personnels réunis le 4 décembre 2019, qui ont mandaté des élus au conseil d'institut pour faire connaître cette motion, exigent le report de la réforme d'un an afin que les points évoqués dans la motion puissent être pris en compte. Ils demandent également que l'expertise de tous les acteurs concernés soit prise en compte.

Motion AHECSR

L'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR) exprime ses vives préoccupations face aux annonces de réformes concernant les concours de recrutement des enseignants du secondaire. Ces projets consacrent en effet un recul inacceptable de la dimension disciplinaire du CAPES, en la limitant à une unique épreuve à l'admissibilité, en l'évacuant complètement de l'admission. L'AHCESR s'inquiète de la méconnaissance du caractère bivalent du métier de professeur d'histoire et de géographie que révèle un tel projet. Elle rappelle en outre qu'une solide maîtrise des contenus de la discipline est indispensable à l'enseignant, à la fois pour la construction de son enseignement et pour l'adaptation aux récurrentes réformes des programmes. Le recul de la dimension disciplinaire des concours de recrutement a toutes les chances de limiter l'autonomie des futurs collègues, leur capacité à s'approprier et à transmettre savoirs et compétences, et à terme d'obérer la confiance des élèves à leur égard.

Le bureau de l'AHCESR

Motion Inspé Picardie

Les représentants de l'Université Picardie Jules Verne, membres du Conseil de l'INSPÉ de l'Académie d'Amiens, réuni le 6 décembre 2019 expriment leur très vive inquiétude face aux réformes annoncées des Masters MEEF et des concours de recrutement.

En l'absence d'informations précises, il demande que ces réformes fassent l'objet d'une véritable concertation, et par conséquent que leur entrée en vigueur soit repoussée à la rentrée 2021.

En effet, la définition des modalités d'accès en stage ainsi que celle des épreuves du concours en particulier pour le CRPE, le CAPES, le CAPEPS, les CAPLP et le concours CPE ne permettent pas la préparation d'un plan de formation à la hauteur des exigences requises.

Amiens, le 6 décembre 2019

Motion de la Société des hispanistes français relative au projet de réforme du concours du CAPES

La Société des hispanistes français se prononce fermement contre le projet de réforme du concours du CAPES de Langues vivantes étrangères prévue pour la rentrée 2020 et qui n'a pas fait l'objet de consultation collégiale auprès de la communauté des enseignants du secondaire et du supérieur. Cette réforme représente un danger pour la qualité de l'enseignement des langues vivantes. En effet, le niveau disciplinaire des futur-e-s enseignant-e-s se verrait drastiquement affecté par la mise en place d'une réforme qui prévoit une réduction sensible de l'évaluation – et, par conséquent, de l'enseignement – des compétences culturelles et linguistiques des candidat-e-s au concours. Dans le projet actuel, les épreuves écrites se composeraient d'un seul écrit disciplinaire – sans qu'il soit, pour l'heure, précisé s'il se fera dans la langue étudiée – et d'une épreuve de nature pédagogique. Quant aux épreuves orales, elles visent essentiellement à évaluer les compétences pédagogiques des candidat-e-s (présentation d'un cours et entretien) et, de surcroît, aucune d'entre elles ne serait évaluée dans la langue qui aura vocation à être enseignée par les candidat-e-s. En somme, la part de compétences disciplinaires serait réduite à une épreuve sur quatre, dont la nature n'est pas connue à ce jour.

Forte de sa mission de défense et de développement des langues parlées dans le monde hispanique, la Société des hispanistes français insiste sur la nécessité de fournir aux futur·e·s enseignant·e·s une formation exigeante et de qualité dans tous les domaines suivants: non seulement les langues, mais aussi les arts, les littératures, les cultures et les civilisations étrangères et régionales. De ce fait, la Société des hispanistes français réclame un moratoire sur le projet de réforme du concours du CAPES et de l'organisation des enseignements au sein du Master MEEF. Par ailleurs, elle ne saurait trop insister sur la nécessité de consulter l'ensemble des acteurs de la communauté enseignante en amont de tout projet de réforme éducative.

Motion adoptée à l'unanimité des membres du Comité de la SHF, le 4 décembre 2019

Alerte sur la réforme projetée du CAPES Communiqué de l'Association des professeurs d'Histoire Géographie (APHG)

La «professionnalisation» des futurs professeurs commence par leur solide formation disciplinaire

Estimant que "l'Ecole de la confiance" doit confier les élèves de la République à des professeurs maîtrisant leurs disciplines, l'APHG exprime sa plus vive inquiétude devant les projets de réforme du Capes. La configuration du concours telle qu'elle est envisagée accentue encore, sous prétexte de «professionnalisation», le déséquilibre entre la mise à l'épreuve des savoirs, base de la profession, hélas toujours davantage minorée, et la vérification de compétences et de dispositions pédagogiques risquant de tourner à la récitation d'un catéchisme vertical.

L'APHG appelle à de vraies discussions avec l'Institution et à un rassemblement de toutes les associations disciplinaires du secondaire et du supérieur pour faire valoir que la revalorisation du beau métier d'enseignant est incompatible avec la dévalorisation de ce qui en fait le cœur: la détention critique de la connaissance.

Le Bureau national de l'APHG

Motion relative au projet de réforme du concours du CAPES de Langue vivante étrangère adoptée à l'unanimité des présents et représentés par le Conseil de l'UFR LLCE de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, le 5 décembre 2019

Nous, enseignant-e-s et enseignant-e-s-chercheurs-euses de l'UFR Langues, Littératures et Civilisations étrangères de l'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès, considérons que le projet de réforme du concours du CAPES de Langue vivante étrangère, dont l'application serait désormais prévue à compter de la rentrée 2020, met en danger la qualité de l'enseignement des langues vivantes dans les établissements tant du secondaire que du supérieur. Le projet dont les contours ont été présentés dans les dépêches de l'Agence Éducation et Formations et diffusés au sein des Sociétés Savantes implique une réduction dangereuse de l'évaluation des compétences linguistiques des candidat-e-s au métier d'enseignant-e-s. Nous ne pouvons que déplorer que la communauté universitaire ait été largement tenue à l'écart de ce projet de réforme et n'en soit informée que par bribes alors que cette même communauté est un acteur majeur de la formation disciplinaire et linguistique des futur-e-s enseignant-e-s.

Nous réclamons donc un moratoire sur le vote du projet de réforme du CAPES et du Master enseignement prévu pour juillet et une consultation collégiale et transparente de toute la communauté des enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheurs·euses de l'enseignement secondaire et supérieur.

Dans son état actuel, le projet induit en effet une baisse alarmante de la part du disciplinaire dans le concours. S'il est mis en œuvre, l'évaluation des compétences culturelles et linguistiques des candidat·e·s s'en trouvera fortement appauvrie. À l'écrit, les candidat·e·s n'auront ainsi plus qu'une seule épreuve disciplinaire dans la langue étudiée, une seconde épreuve étant qualifiée de «professionnelle». Ils·elles pourront de surcroît choisir l'une ou l'autre épreuve écrite en majeure ou en mineure, avec des coefficients différenciés. Dans une telle configuration, des candidat·e·s aux formations inabouties pourront sans nul doute réussir le concours. En outre, en l'état actuel des propositions, aucune épreuve n'est prévue dans le cadre des oraux d'admission dans la langue qui aura vocation à être enseignée par le·la candidate: ceci est pour le moins paradoxal quand on sait l'accent mis dans l'enseignement secondaire sur la langue comme outil de communication. Nos craintes sont vives: les conditions d'évaluation telles qu'elles sont annoncées nous semblent menacer le niveau disciplinaire des futur·e·s enseignant·e·s, et donc la qualité de leur enseignement. Créer les conditions d'un tel risque est incompatible avec l'ambition affichée d'une France plurilingue.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur les futur·e·s Assistant·e·s d'éducation (AED) en situation d'études. Non seulement ils·elles assureront des missions d'enseignement avant d'être pleinement qualifié·e·s pour ce faire, mais ils·elles le feront dans le cadre d'un contrat qui, dans la mesure où il n'inclut pas le droit à une période de césure, leur interdira l'accès à la mobilité internationale (Erasmus, assistanat d'enseignement, lectorat). Il est pourtant aisé de comprendre que

ces étudiant·e·s qui se destinent à l'enseignement en langue étrangère devraient au contraire être prioritaires et encouragé·e·s à partir vivre plusieurs mois en immersion linguistique et culturelle pour être en mesure de parler et de transmettre une langue authentique.

L'avenir et l'excellence de nos universités et de nos grandes écoles dépendent de la défense et du maintien d'une formation riche et exigeante. Former des enseignant-e-s doté-e-s de solides connaissances en histoire, littérature et linguistique en même temps que d'une très bonne maîtrise d'une langue étrangère est l'essence même de notre mission au sein des UFR LLCE. Fort-e-s de cette mission, nous réaffirmons notre opposition à cette réforme en l'état et exigeons son retrait. Consulter les seul-e-s représentant-e-s des Instituts Supérieurs du Professorat et de l'Éducation, de la Conférence des Présidents d'Université et de l'Inspection générale de l'Éducation nationale ne permet pas de réunir les conditions d'un débat pleinement informé, riche et contradictoire. Il est impératif que l'ensemble de la communauté des enseignant-e-s et enseignant-e-s-chercheurs-euses du secondaire et du supérieur soit elle aussi consultée sur la nature des épreuves du concours de recrutement comme sur celle du Master qui formera les futur-e-s enseignant-e-s.

Motion des membres du jury du CAPES externe d'espagnol au sujet du projet de réforme du concours

Motion envoyée à Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale

«Nous, membres du jury du Capes-externe-CAFEP-3e voie d'espagnol, réunis ce jour en session plénière, souhaitons exprimer notre vive inquiétude au sujet des projets actuels de réforme des conditions de recrutement des futurs enseignants d'espagnol du 2 d degré, tels qu'envisagés par M. Édouard Geffray, DGRH des Ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, dans un entretien qu'il a accordé le 3 juin dernier à l'AEF.

Nous sommes pleinement convaincus de la nécessité d'évaluer les compétences didactiques des candidats, ainsi que nous le pratiquons actuellement. Mais il est primordial que celles-ci continuent de s'appuyer sur un socle de connaissances disciplinaires solide.

Les programmes de collège et de lycée accordent une part importante à la Littérature, la Civilisation et les Arts, dans le souci d'offrir aux élèves un enseignement riche dans une langue de qualité. Pourtant, tel qu'il est décrit actuellement, le projet de réforme réduirait drastiquement le poids des contenus linguistiques et culturels propres au monde hispanique dans l'évaluation des futurs enseignants d'espagnol.

Afin de garantir une meilleure cohérence entre ces exigences et les modalités de recrutement des professeurs d'espagnol, futurs agents de l'État, il nous semble indispensable de maintenir l'équilibre actuel entre le didactique et le disciplinaire.

Une concertation sur l'avenir du concours étant fondamentale, nous nous tenons à la disposition du MEN et du MESRI pour participer à la nécessaire réflexion collective.»

À Poitiers, le 2 juillet 2019

Texte adopté à l'unanimité des présents et représentés, moins deux abstentions

Motion votée à l'unanimité lors du conseil de l'INSPÉ de Rennes (16 pour, 3 blancs), le 3 décembre 2019

«La réforme du recrutement des enseignants et du Master MEEF est censée être mise en place à la rentrée 2020. Le calendrier envisagé montre que le ministère et les universités manquent de temps pour établir clairement les attendus de la formation et mettre en place une formation adéquate. Toute réelle discussion et toute appropriation de la réforme par les différentes institutions parties prenantes sont ainsi rendues impossibles.

Nous sommes également extrêmement préoccupés par la diminution très nette de la part proprement disciplinaire dans l'évaluation des candidats aux concours et par la mise en place de nouvelles épreuves au contenu très flou et indéterminé.

Nous demandons donc le report d'un an de la mise en place du nouveau Master MEEF et l'ouverture de réelles discussions sur son contenu. Cette année permettra au ministère de préciser ses attendus, tout particulièrement les modalités de mise en place de l'alternance, et d'engager le dialogue sur le contenu des épreuves du concours, dans des délais nous permettant d'élaborer une maquette réfléchie.

Les étudiants entrants en Master MEEF en septembre 2020 devront préparer le concours «ancienne formule». La première année du Master MEEF actuel est adaptée à la préparation de ce concours. Nos étudiants n'auront pas à souffrir de ce report.»

Les responsables universitaires des formations MEEF de l'Université Rennes 1.

INSPÉ Dijon

À l'INSPÉ de Bourgogne, sur les sites de Dijon, Nevers, Auxerre et Mâcon pour le MEEF 1er degré: le vote pour la non-remontée des maquettes est écrasant, seul·e·s trois formateur.trice.s n'ont pas voté, tous et toutes les autres ont voté unanimement contre la remontée des maquettes.

Le résultat de ce vote a été donné par les élues SNESUP-FSU lors de notre dernier CI (vendredi 29 novembre) et le texte d'appel de la FDE a été lu en conseil.

INSPÉ Toulouse Occitanie Pyrénées

«Les personnels enseignant·e·s de l'INSPÉ Toulouse Occitanie Pyrénées, réunis en AG le 3 décembre 2019 à l'initiative de l'intersyndicale de l'INSPÉ, considèrent que les modalités de conception et de mise en œuvre de la réforme en cours de la formation des enseignant·e·s ne sont pas acceptables en l'état.

En effet, la concertation des personnels concernés est inexistante, les documents de travail sont lacunaires, le calendrier intenable et de nombreuses incertitudes persistent concernant la nature des épreuves des concours et la mise en stage des étudiant-e-s.

L'application de cette réforme à la rentrée 2020 est donc rendue impossible.»

Environ 200 collègues étaient réunis ce matin: à part 4 abstentions, tous et toutes ont voté «Pour».

Conseil d'UFR Langue étrangères de l'Université Grenoble Alpes

«Le conseil de l'UFR de Langues étrangères de l'Université Grenoble Alpes, réuni le 29 novembre 2019, exprime sa très vive inquiétude face aux réformes annoncées du Master MEEF et du CAPES. En l'absence d'informations précises, il demande que ces réformes fassent l'objet d'une véritable concertation, et par conséquent que leur entrée en vigueur soit repoussée.

En effet, dans le nouveau CAPES tel qu'il est présenté, les candidat·e·s (futur·e·s enseignant·e·s de langue) n'auraient plus, à l'écrit, qu'une seule épreuve testant leurs compétences en langue étrangère. À l'oral seule une épreuve porterait, qui plus est partiellement, sur les compétences disciplinaires.

Le conseil de l'UFR de Langues étrangères réaffirme son attachement à l'évaluation des compétences disciplinaires des candidats aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.»

Motion de l'UFR d'Études ibériques et latino-américaines de Sorbonne Université

Les collègues de l'UFR d'Études ibériques et latino-américaines, réunis ce jeudi 28 novembre 2019, expriment leur vive inquiétude face au projet de réforme du Master MEEF et des concours de recrutement tels qu'ils sont actuellement envisagés pour la rentrée 2020. Nous constatons que la part dévolue à l'Université dans la formation des futurs enseignants s'en trouverait diminuée, une fois de plus.

- En l'état, l'application de la réforme entraînerait un appauvrissement considérable de la formation disciplinaire des futurs enseignants. Par voie de conséquence, les élèves de l'enseignement secondaire souffriraient de cet appauvrissement des contenus. En effet, sur les quatre épreuves prévues aux concours, une seule est envisagée comme véritablement disciplinaire. De surcroît cette unique épreuve est une épreuve écrite dont le coefficient est moindre, puisque «le jeu des coefficients majorera le poids de l'oral par rapport aux écrits».
- Par ailleurs, l'évaluation des compétences linguistiques des candidats à un CAPES de langues vivantes n'est pas garantie dans l'état actuel du projet.
- La seconde épreuve orale, évaluant la motivation du candidat: «et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation et sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire» reprend un type d'évaluation déjà proposé au CAPES («Agir en fonctionnaire de l'État») qui a été considéré inopérant et a été abandonné.
- L'alternance en M2 MEEF crée des statuts précaires pour les étudiants et ne permet pas une préparation sérieuse et solide du concours.
- Le peu de précisions fournies et les délais très courts rendent impossible la conception d'une nouvelle offre de formation pour la rentrée 2020.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le report de la réforme pour permettre une véritable concertation entre tous les acteurs parties prenantes de la formation aux concours de recrutement (INSPÉ, Université, organisations étudiantes et syndicales, sociétés savantes, etc.).

Motion votée à l'unanimité des présents.

INSPÉ Clermont-Auvergne

Une réunion organisée par la direction de l'INSPÉ a mis en évidence l'impossibilité de mettre en œuvre la réforme à la rentrée 2020. Le calendrier présenté supposait que les maquettes soient élaborées par les équipes de formateurs avant fin février ce qui est strictement impossible en raison de l'absence de réponse du ministère à des questions cruciales (concours, alternance, stages...)

Cette position a fait l'unanimité des 45 collègues présents (plus une dizaine à distance en visioconférence dans trois sites départementaux).

À la rentrée 2020, nous continuerons à dispenser en M1 les enseignements de la maquette actuelle afin que les étudiants soient bien préparés aux concours qu'ils passeront au printemps 2021.

Nous travaillerons à l'élaboration de nouvelles maquettes lorsque nous disposerons du détail des nouveaux concours (en février 2020?) et des modalités d'organisation de l'alternance et des stages en responsabilité.

Les élus du personnel défendront cette position demain au conseil d'institut.

Une assemblée générale de tous les personnels enseignants et BIATSS de l'INSPé a été convoquée le lundi 2 décembre à partir de 12 h salle du conseil (+ visioconférence avec les sites).

Clermont-Ferrand, 28 novembre 2019

Motions votées à l'INSPÉ de Paris

1. Aux ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Éducation nationale (copies à DGESIP, DGESCO, DGRH, R-INSPÉ)

Nous, personnels de l'INSPÉ de l'académie de Paris et personnes impliquées dans la formation des enseignant·e·s, des CPE et des psychologues de l'Éducation nationale, réunis le 27 novembre 2019, refusons l'application de la «réforme» du Master MEEF et des concours de recrutement à la rentrée 2020. En effet, cette «réforme» est inapplicable en l'état. C'est pourquoi nous exigeons une véritable concertation avec les personnes concernées: les actrices et acteurs de la formation.

Pour: 55; Abstentions: 3; Ne prend pas part au vote: 1

2. Motion votée mardi 12 novembre en réunion des coordonnateurs de parcours de la mention second degré du master MEEF

Les coordinateurs des parcours second degré de l'INSPÉ de Paris réunis le 12/11/19 expriment leur très vive inquiétude face aux délais imposés pour proposer de nouvelles maquettes et face au manque d'informations. Ils demandent que l'entrée en vigueur des réformes soit reportée à la rentrée 2021.

Pour: 16; Contre: 1; Abstention: 0

Déclarations des partenaires universitaires de l'INSPÉ de l'académie de Versailles concernant l'année transitoire 2020-2021

Réunis en Comité académique, nous – direction, responsables de pôle et de mention de l'Inspé de l'académie de Versailles – avons pris acte du maintien, sous leur forme actuelle, des concours de recrutement des enseignants pour la session 2021.

Conscients de la responsabilité qui nous incombe de préparer au mieux les étudiants à la fois aux concours fixés par l'employeur et à leur entrée dans le métier, et assurés que la quasi-totalité des étudiants inscrits en M1 en septembre 2020 présenteront les concours de la session 2021, nous ne pouvons faire autrement que de maintenir la formation en M1 MEEF sous la forme actuelle lors de l'année universitaire 2020-2021.

Comme nous serons dans l'impossibilité matérielle de mettre en œuvre simultanément l'ancienne et la nouvelle maquette, nous ne voyons pas d'autre solution que de repousser la mise en œuvre effective des nouvelles maquettes à la rentrée 2021.

De plus, en l'absence d'arrêtés fixant le cadrage concernant l'offre de formation rénovée et les concours, nous ne voyons pas comment, dans le temps très court qui nous sépare de la rentrée, l'INSPÉ serait non seulement en mesure de construire une nouvelle offre de formation de manière réfléchie, mais de plus capable de mener toutes les étapes (vote dans les instances, modélisation, recrutement des formateurs nécessaires, etc.) pour la mettre en œuvre dès le mois de septembre 2020. Il nous semble donc nécessaire que notre offre de formation rénovée soit proposée, comme normalement, dans notre dossier d'accréditation à présenter en octobre 2020 en vue de la rentrée 2021.

Signataires:

Jacques Renaud, Directeur; Kamel Abbadi, responsable du pôle UVSQ; Stéphane Bach, responsable du pôle UEVE; Bernard Bortolussi, responsable du pôle UPN; Lucile Cadet, responsable de la mention MEEF4 (PIF); François Durpaire, responsable de la mention MEEF3 (CPE); Marie-Laure Elalouf, directrice adjointe; Christophe Guégo, directeur adjoint co-responsable de la mention MEEF2 (PLC); Pia Hénaff-Pineau, responsable du pôle UPSud; Florent Le Bot, directeur adjoint co-responsable de la mention MEEF2 (PLC); Martine Meskel-Cresta, directrice adjointe; Arlette Toussaint, directrice adjointe, responsable de la mention MEEF1 (PE).

Message des 35 formateurs de l'INSPÉ de Créteil

«Madame la directrice de l'INSPÉ,

Nous vous demandons, ainsi qu'au réseau des INSPÉ, de vous prononcer publiquement pour que la réforme de la formation des enseignants et les nouvelles maquettes MEEF ne soient pas mises en place dans la précipitation. En effet:

1) Construire aujourd'hui les maquettes sans en connaître les tenants et les aboutissants n'a aucun sens. Les modalités du concours ne sont pas encore connues, l'alternance non plus.

Par exemple: tous les étudiants devront-ils alternants? Sinon, à quel public s'adresse-t-on? Quels contenus enseigner?

Accepter de rédiger une maquette dans une telle situation d'ignorance est absurde.

2) Faire remonter des maquettes en trois mois, si les textes étaient diffusés dans les semaines à venir, relèverait de l'ingérence de l'Éducation nationale dans l'Université.

Construire une maquette sérieuse et la faire valider par les instances élues de l'Université prend, légitimement, du temps. Cela ne pourra pas se faire correctement dans les délais.

La réforme ne saurait donc être mise en œuvre à la rentrée 2020, sauf à renoncer à nous comporter en formateurs et en universitaires responsables. C'est pourquoi, nous vous demandons, madame la directrice de l'INSPÉ, de suspendre le groupe de travail sur la maquette jusqu'à nouvel ordre. Nous vous demandons également, ainsi qu'au réseau des INSPÉ, de vous prononcer publiquement contre la mise en place d'une réforme précipitée, sur les bases actuelles.

Cette démarche rejoint celle entamée dans de nombreux INSPÉ.

Veuillez agréer, madame la directrice, nos cordiales salutations,